

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 27 janvier 2022



29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, DELPORTE Fabrice, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, VEREZ Richard, URBANIAK Evelyne.

Membres ayant donné pouvoir : MAGONELLI Catherine (pouvoir à DOGIMONT Frédéric), DELPORTE Fabrice (pouvoir à HIMEUR Kémici), VEREZ Richard (pouvoir à PARNETZKI Claudine), URBANIAK Evelyne (pouvoir à DESMONS Laurent).

Monsieur le Président :

Merci. On va pouvoir ouvrir cette séance du Conseil municipal du 27 janvier 2022, avec une petite laine encore puisqu'on a des problèmes dans cette salle des fêtes, une partie des radiateurs ne fonctionne pas correctement. Donc, ça sera inscrit au budget 2022, pour que les réparations puissent être faites.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président :

Je vais déjà proposer que madame Lucy Tabet soit secrétaire de séance, si elle est d'accord ? Tout à fait.

Et vous indiquer les absences, les pouvoirs : madame Margonelli a donné pouvoir à monsieur Dogimont. Monsieur Delporte a donné pouvoir à monsieur Himeur. Monsieur Verez a donné pouvoir à madame Parnetzki et madame Urbaniak m'a donné le pouvoir. Donc, le quorum est largement atteint. On va pouvoir ouvrir la séance sur la deuxième question.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des correctifs à apporter sur ce PV ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Non, pas de correctif, juste une petite remarque.

Bonsoir à tous.

Je vous avais demandé, le mois dernier, de nous transmettre le contrat de location avec les modifications. Je vois sur la page 14 que vous demandez toujours la copie du permis de conduire.

Monsieur le Président :

D'accord.

Madame Poulain :

Je vous avais indiqué que c'était contre-indiqué par le Règlement général sur la protection des données personnelles et ça n'a pas été modifié.

Monsieur le Président :

Je pense que la vérification avait été faite malgré tout et qu'on pouvait le laisser de cette façon-là. J'ai une confirmation visuelle. En consultation, on reparlera sans doute (inaudible) tout à l'heure, qui avait pu revoir le document et ça nous semble conforme dans cette version-là.

Madame Poulain :

Ce n'est pas conforme à la CNIL. Je vous laisse vérifier sur le site même de la CNIL. Si vous voulez, je vais vérifier et je vous le montrerai à la fin.

Monsieur le Président :

On vérifiera de nouveau. OK.

Madame Poulain :

Ensuite, une autre remarque sur le contrat de mise à disposition des camionnettes, puisque je vous avais posé la question.

Nous, ce qu'on aurait voulu, c'est que la possibilité soit laissée aux associations, soit de verser les 50 euros, soit que ce soit déduit de la subvention, et vous avez décidé de maintenir le choix de déduire les 50 euros de location de la subvention.

Sauf que ça revient à dire que les associations qui ne font pas de demande de subvention, grosso modo, ne peuvent pas louer les camionnettes.

Monsieur le Président :

D'accord, mais c'est un sujet qui peut être discuté en commission des sports, il n'y a pas de soucis.

Madame Poulain :

OK.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le procès-verbal du 16 décembre ? Non.

Développement d'une centrale photovoltaïque : avenant au projet de la promesse de bail

Monsieur le Président :

Donc, on va passer au point trois, le photovoltaïque.

J'allais dire pour la troisième fois, après les conseils municipaux du 24 juin et du 10 novembre, après une réunion de commission supplémentaire le 2 décembre, en marge de

la réunion publique, on vous présente cette délibération.
Beaucoup de choses ont été dites, chacun a dit sa vérité comme il la voit.
Je vous redis juste qu'un euro aujourd'hui, ça vaut plus cher qu'un euro de 2052. On n'est pas d'accord sur la présentation des chiffres. Un groupe parle de 285 000 euros, l'autre de 375 000.
En fait, on peut aussi dire que c'est 75 000. Tout ça dépend de l'inflation.
Cet avenant ne fait que trois choses : il revient sur la promesse de bail de 2019 pour préciser les parcelles ; il rajoute la possibilité de prolonger au bout de 30 ans, quatre fois cinq ans supplémentaires, et cet avenant rajoute également une forte augmentation des loyers négociés à l'époque.
Par rapport à la dernière version, qui avait été vue au mois de novembre, une quatrième chose est venue s'ajouter : le fait d'avoir les loyers complémentaires en une fois au départ, ou bien sur la durée du bail, choix qui se fait au moment du démarrage du chantier, donc d'ici 18 mois, probablement.
C'est ce qui est ressorti de la réunion du 2 décembre comme étant une bonne formulation pour avancer, surtout comparé avec les taux d'intérêt d'emprunts d'ici là.
Depuis, tous les membres de la commission ont eu accès à ces documents, ont pu poser toutes les questions voulues à EDF Renouvelables, que je remercie encore pour sa disponibilité.
Des questions ont d'ailleurs été posées par chaque groupe et les réponses ont été apportées.
Est-ce qu'il y a encore des remarques avant de passer au vote sur cette délibération ?
Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

On peut retirer le masque ou pas ? C'est gênant ou pas ? Dites-le.

Monsieur le Président :

Je ne préfère pas. Après, si les gens n'entendent pas, pourquoi pas...

Monsieur Bachiri :

Si la règle s'applique à tous, elle s'applique aussi pour moi, il n'y a pas de problème.
Juste par rapport à ce point, on va d'abord se féliciter. Les deux oppositions ont été responsables en jouant leur rôle pour le bien de la Ville. Si Ophélie n'avait pas sorti sa calculatrice en juin, la délibération passait sans que personne n'y voie rien. Ce que vous avez considéré comme de l'obstruction au Conseil municipal de novembre, vous et votre groupe majoritaire, c'était pour nous, groupe d'opposition, de la sagesse et du bon sens.

Monsieur le Président :

Qui a un autre commentaire avant de passer au vote ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui, effectivement, pour revenir sur ce que vous avez dit, on a reçu les documents la semaine dernière et on a pu émettre des remarques. J'aimerais juste en signaler une, sur le fait que, le plan qui nous est fourni en annexe 1, en fait, indique la totalité des parcelles et ne différencie pas les 7,65 hectares qui vont être utilisés des autres, puisqu'il y a 2,88 hectares qui ne seront utilisés que comme des servitudes.

Dans la question que j'avais posée, j'ai demandé à ce que ce plan soit remplacé par celui qui nous avait été fourni dans le dossier technique...

Il y a un souci ? Ce à quoi madame Tassel a répondu, je cite : "Juridiquement, nous ne pouvons présenter un design définitif dans ce document, mais vous disposez du design projet qui a été déposé en mairie et que vous connaissez."

Alors, personnellement, et surtout dans des documents qui ont une valeur juridique, moi, j'aime que les choses soient carrées, parce que je pars toujours du principe qu'il y a une possibilité de litige, et qu'en fait, ici, en laissant ce plan tel qu'il est, on pourrait croire que vous laissez à EDF Renouvelables tout le loisir de l'utilisation de ces parcelles qui comprennent, du coup, sur le visuel qui nous est fourni, aussi bien le chantier école, le terrain de boules, la restauration scolaire ou l'école en elle-même.

Donc, j'ai un peu de mal à comprendre en quoi on ne peut pas modifier une image sur une simple feuille.

Et je voudrais aussi ajouter que monsieur Zaïr avait déjà fait la remarque sur ce plan en juin 2021, que je l'ai refaite par écrit la semaine passée et que la modification n'a pas été prise en compte. Donc, pour l'écoute, on repassera.

J'espère en tout cas que vous n'aurez pas à défendre ce dossier devant une quelconque instance, parce qu'en laissant ce plan tel quel, ça veut dire que vous le cautionnez.

Sur la position du groupe sur cette délibération, d'abord, je tiens à rappeler qu'on soutient un projet qui a du sens, parce que cette parcelle de terrain, il faut quand même le rappeler, on discute depuis trois conseils municipaux des conditions financières, mais il faut quand même rappeler l'intérêt du projet, cette parcelle de terrain, elle était inutilisable pour quelque autre projet que ce soit, donc c'est une manière aussi pour nous de valoriser une partie de la ville, de participer aussi à la transition énergétique nationale en promouvant l'électricité verte.

Et d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de proposer à madame Tassel, quand je l'ai rencontrée le 2 décembre, de pouvoir organiser dans nos écoles des visites éducatives de cette centrale, pour que nos enfants puissent prendre pleinement conscience de ces nouvelles énergies et du fonctionnement d'une centrale photovoltaïque, ce qui l'avait enthousiasmée.

Bref, nous allons voter "oui" pour cette promesse de bail qui concrétise ce beau projet, d'ailleurs porté par monsieur Michon et son équipe, il ne faut pas oublier de le rappeler non plus.

Merci à EDF Renouvelables de nous avoir entendus et de nous avoir donné cette possibilité de nous laisser le temps du choix du mode de financement.

Et notre vote, en tout cas, s'il est favorable, restera quand même conditionné à la réserve juridique sur les délimitations indiquées sur le plan, dont j'ai parlé tout à l'heure.

Monsieur le Président :

Alors, je vais laisser monsieur Michon poser ses questions, je ferai un tir groupé. Ou faire une remarque.

Monsieur Michon :

Oui, ce ne sont pas des questions, mais par rapport à la discussion qui vient d'avoir lieu, tout d'abord, nous, on se satisfait que vous reconnaissiez tous que c'est un projet valable pour l'avenir, que c'est quelque chose de très important pour notre commune.

Et puis, deuxièmement, sur la question des terrains, je ne suis pas revenu dessus, j'avais également posé la question par écrit, mais renseignements pris, ce qui va faire l'objet de valeur juridique, c'est le dépôt du permis de construire, parce qu'au niveau du dépôt du permis de construire, bien évidemment, il y aura obligation par EDF Renouvelables de déterminer exactement l'emprise de terrain qui va être utilisée pour la centrale elle-même, pour les servitudes et pour les circulations intérieures. Et donc, là, on aura un visuel, et la municipalité a toujours la possibilité de s'opposer au permis de construire si ça ne se fait pas dans les règles de ce que, nous, on souhaite. Je voulais simplement préciser ça.

Monsieur le Président :

J'allais compléter, vous avez dit l'essentiel.

Effectivement, la valeur juridique, c'est vraiment le permis de construire qui va l'apporter.

Du coup, on ne sait jamais si, sur le PLU, ou même par rapport à l'ABF ou par rapport à l'étude hydraulique, etc., c'est pour ça que tout est rédigé en montant à l'hectare, et pas en montant fixe, parce que ça peut rebouger de quelques centaines de mètres carrés, éventuellement, s'il y a quelque chose derrière, sur l'instruction du permis de construire, qui va prendre plus d'un an, il y avait des choses qui étaient amenées derrière. Donc, c'est pour ça que, juridiquement, ça reste de cette façon-là, justement pour être valable juridiquement plus tard.

Je ferai part du coup de vos remerciements à EDF.

Et puis, effectivement, sur la partie visite éducative, c'est vraiment important. Avec l'école juste à côté, c'est quelque chose qui sera évidemment prévu et de toute façon, en plus, ça fait partie de la démarche.

Je crois qu'EDF va aussi proposer, à un moment donné, des tarifs verts, pour les habitants de la ville qui voudraient bénéficier d'un tarif particulier.

Ça fait partie du processus, en général, quand une centrale photovoltaïque s'intègre sur une commune, de bien l'expliquer, qu'on prenne les avantages pour tous les habitants et en particulier les enfants.

On va pouvoir passer au vote sur cet avenant.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Des votes pour ?

C'est adopté à l'unanimité. Merci à tous.

Subventions aux associations sportives

Monsieur Ferenz :

Bonjour à tous.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser monsieur le Maire à permettre aux associations de recevoir ce versement complémentaire de la subvention, tel qu'il a été évoqué lors de la commission Sports.

On reste sur un niveau de subvention égal à l'année de référence, 2020, pour permettre justement aux associations de pouvoir rebondir et de mettre en œuvre des actions pour les adhérents.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Ça a été abordé en commission des sports la semaine dernière, ça a été réabordé en commission des finances en début de semaine. Pas de questions particulières ? Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Juste pour compléter, puisque nous, on a remarqué effectivement qu'il y avait un écart par rapport à la délibération qu'on avait prise en mai sur l'AJP.

Donc, les éléments que vous nous avez fournis, c'est qu'effectivement, ils ont rencontré des difficultés sur la deuxième partie de saison pour la mise en place du pass sanitaire, etc., qui a été compliquée, qui fait qu'il n'y a plus d'équipe et que, du coup, ils n'ont pas rempli leur dossier de demande de subvention. Je l'entends bien.

Par contre, j'ai aussi entendu qu'il y avait des activités, pour les jeunes, qui étaient quand même maintenues par l'AJP. Donc, ils font du futsal le samedi matin, je crois.

Et du coup, je me suis posé la question, est-ce qu'ils n'auraient pas finalement besoin quand même du solde de cette subvention, parce qu'ils continuent à maintenir une activité ? Certes, qui n'est pas la même, mais...

Monsieur le Président :

On a eu des discussions là-dessus. Moi, j'ai discuté avec le président la semaine dernière.

Il ne souhaite pas demander ce solde de subvention pour l'instant. Il a bien conscience que sur la partie loisirs, équipe traditionnelle engagée à l'AJP, il y a un travail à faire pour repartir correctement l'année prochaine.

Donc, il y a cette activité qui démarre le samedi matin, de futsal, pour des enfants, qu'il prend personnellement. C'est lui qui cadre ça, il fait ça avec un grand dévouement.

Mais voilà, il nous a dit que ce n'était pas nécessaire, que ça ne se justifiait pas pour cette année. Ça n'avait pas forcément un lien, en plus, complètement direct avec le COVID.

Et donc, on ne va pas verser une subvention à une association qui ne tourne plus du tout sur ce qu'elle faisait ces dernières années.

Donc, il n'y a pas de malaise du tout avec eux.

Je veux profiter pour vous donner un complément d'information aussi, parce que là, on avait donné jusqu'au 15 novembre aux associations pour remplir leurs dossiers, ce qui est plus tard que d'habitude. L'idée, pour nous, c'était de voir comment elles arrivaient à s'en sortir au bout de quelques mois de rentrée de crise sanitaire, avec le Forum des assos et les choses qu'on a pu faire pour les aider. Le fait que la piscine, notamment, ait redémarré plus tard aussi, ça permettait de voir venir.

Sauf qu'il y a quelques associations qui ont rendu les dossiers un peu tardivement.

Par contre, là, c'est le solde 2021, ce sera réglé dès la semaine prochaine. Du coup, sur le budget 2022... j'anticipe un peu des choses qu'il pourrait y avoir sur le budget. On a en échange, on reparlera du centre social après, versé la subvention du contrat Enfance - Jeunesse qui, d'habitude, est versée en janvier de l'année suivante, on l'a versée en décembre, comme ça, budgétairement, sur l'article, sur le chapitre, on s'y retrouve.

Mais du coup, en 2022, il y aura à la fois ce solde de 2021 et la subvention 2022 qui sera votée au budget.

Est-ce qu'il y a des remarques complémentaires avant de passer au vote là-dessus ?
Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Juste, pour terminer sur l'AJP. Une question, si jamais ils ont quand même des besoins qui se présentent a posteriori, est-ce que vous fermez la porte définitivement ou est-ce qu'ils pourront toujours faire une demande exceptionnelle ? Parce que je me dis que c'est quand même une asso qui essaye de reconstruire quelque chose, il ne faut pas...

Monsieur Ferenz :

Je vais me permettre de répondre, monsieur le Maire.

Oui, on l'avait évoqué un peu timidement, mais on l'a évoqué en commission. C'était de pouvoir avoir une petite réserve aussi derrière et permettre à des associations sur des événements un peu exceptionnels.

On ne va pas oublier, si l'ensemble des restrictions sanitaires se lève, de pouvoir permettre, par exemple, de faire le tournoi de Pâques, et d'autres associations, pouvoir aussi permettre de faire des animations ou de pouvoir faire des événements d'ampleur, peut-être au niveau régional, et de pouvoir le faire à Waziers.

Donc, on ne se ferme pas du tout, et bien au contraire, on pourra les aider justement pour réaliser ça. Mais ça se verra en commission.

Monsieur le Président :

On peut passer au vote, ou est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Non. Donc, sur ce solde 2021, qui est contre ?

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Donc, c'est adopté à l'unanimité. Merci.

Convention d'objectifs et de financements Ville de Waziers/Centre Social et Culturel Henri Martel de Waziers.

Avance sur la subvention de fonctionnement du Centre Social et Culturel Henri Martel.

Monsieur le Président :

Sur le point suivant, le point cinq et six vont ensemble, en fait, vous avez compris.

Justement, on en parlait tout à l'heure lors du dernier conseil municipal, le 16 décembre, je vous avais expliqué qu'on ne passait pas l'avance de subvention en début d'année, avec le Centre Social, car nous n'avions pas encore trouvé une rédaction de la convention qui nous convenait à eux et à nous.

Ce n'est pas encore le cas. Tout est fait à ce jour. Donc, on y travaille. On a encore quelques points à préciser.

Donc, pour ne pas pénaliser la structure et se laisser le temps d'arriver à quelque chose, on refait un avenant de six mois, comme en décembre 2020 sur l'année 2021, en accord avec le président du Centre Social que j'ai eu longuement en ligne encore jeudi dernier, avant de vous faire parvenir l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions avant de passer au vote là-dessus ?
Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour revenir sur le débat que nous avons eu au dernier conseil municipal sur l'assemblée générale du Centre Social.

J'ai été particulièrement surpris de lire l'article qui est paru dans La Voix du Nord, parce que cet article explique que vous vous étiez mis d'accord, auparavant, avec le directeur du Centre Social pour ne pas intervenir à l'assemblée générale et que, pour vous, ça paraissait tout à fait naturel, l'arrivée de Steve Bansch au conseil d'administration. Or, quand même, j'ai eu une discussion avec vous à l'issue de la réunion des grands projets en présence de madame Parnetzki d'ailleurs. Donc, il y a quand même des témoins dans cette affaire. Et ce n'est pas du tout le langage que vous m'avez tenu. Pas du tout. D'ailleurs, quand on relit bien le compte rendu du dernier conseil municipal, à la question que j'ai posée, vous ne répondez pas du tout ça. Donc, j'en déduis tout simplement, et j'y reviendrai sur d'autres questions du conseil municipal, que vous avez un langage différent selon votre interlocuteur. C'est la première chose.

Par ailleurs, la délibération que vous passez aujourd'hui montre bien que ma remarque à l'époque était tout à fait justifiée, puisque bien évidemment, on a eu un conseil municipal au mois de décembre, un mois après celui, ici, au mois de janvier, avec les fêtes, il était impossible que cette question soit réglée. Et donc, ça montrait effectivement, très clairement en fait, qu'on serait incapable de payer le premier mois de subvention au mois de janvier.

Donc, c'est tout. J'en tire les conclusions.

Et puis, je vous dis que, bien évidemment, nous allons voter ces deux délibérations.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Oui. Alors, moi, je suis repartie sur ce que vous nous avez dit le mois dernier, en décembre, je vous cite : "L'objectif, c'est de passer cette convention normalement fin janvier, si tout va bien, puisqu'elle va bien cadrer les choses."

Donc, puisque je vois cette délibération revenir aujourd'hui, j'en déduis que tout ne va pas bien.

En commission des finances, Jocelyne Charlet nous a indiqué que la convention allait être

signée. C'est ce que vous venez en substance de redire, en disant qu'il ne vous manquait que deux ou trois petits points.

Moi, je vous demande dans quel délai vous prévoyez cette signature et la conclusion de cet accord qui est sur le point d'aboutir ?

Parce que j'ai un peu de mal à comprendre pourquoi est-ce qu'on prolonge de six mois. Sachant qu'il serait quand même pertinent que cette convention soit quand même signée avant le vote du budget. Ça m'interpelle.

Vous nous avez aussi dit, en décembre : "On se voit une fois par semaine, une demi-journée depuis quelques semaines."

Donc, c'est vous. Vous confirmez que vous vous rendez au Centre Social une fois par semaine depuis...

Monsieur le Président :

Je vais vous répondre. Allez-y, posez votre question.

Madame Poulain :

Depuis combien de semaines, je ne sais pas. Mais si ça fait un mois, si on compte, quatre fois quatre, 16, une dizaine d'heures de discussions pour une convention qui fait cinq pages, j'ai plutôt l'impression que ça fait beaucoup. Et du coup, j'aimerais que vous nous expliquiez quels sont les vrais points de blocage. Parce que si vous n'arrivez pas à vous mettre d'accord au bout de X heures de discussions, c'est qu'il y a vraiment de gros soucis.

Donc, j'aimerais effectivement entendre vos réflexions.

Monsieur le Président :

Ce sont des réponses assez similaires.

Moi, je vois encore une belle hypocrisie de vos deux groupes là-dessus. Ça fait des années qu'il y a anguille sous roche, tout le monde le dit.

Justement, La Voix du Nord, la dernière fois, j'ai apprécié qu'ils disent qu'il n'y a pas anguille sous roche, parce que moi, je fais les choses en transparence.

En 2016, on n'avait pas voté cette convention, à l'époque, quand j'étais dans l'opposition, monsieur Bachiri en faisait partie, parce qu'il y avait selon nous, à l'époque, j'avais fait les remarques à monsieur Michon, des manquements sur l'évaluation, sur le contrôle, sur les objectifs.

Et donc, on est simplement en train de travailler concrètement avec les dirigeants du Centre Social pour que ça, ça y apparaisse.

Effectivement, du coup, ce ne sont pas des petits points de détail effectivement. Il y a du travail à faire, mais au moins on se parle, au moins on discute. On travaille là-dessus et je peux vous dire qu'il y a des habitudes à changer des deux côtés, mais les choses se passent bien et on continue à se voir régulièrement. Aujourd'hui, on a installé le pôle de Cohésion sociale dans la halle polyvalente pour muscler notre ingénierie, travailler sur les crédits Cité éducative, la Convention territoriale globale avec la CAF, sur tous les dispositifs de contrat de ville avec l'agglo.

Et donc, ce travail- là, franchement, on sent que c'est en train de porter ses fruits.

On ne se met pas la pression en se disant : "On se redonne six mois si au 10 mars, on n'est encore pas très clairs, pas très au juste là-dessus, on se laisse encore un petit peu de temps." Mais l'idée, c'est que ça avance correctement et que les points qui me bloquaient à l'époque, en 2016, ils ne me bloquent plus cette fois-ci en tant que maire.

Madame Poulain, une question ?

Madame Poulain :

Oui, vous faites bien d'évoquer justement l'évaluation de la politique menée par le Centre Social : je vous ai demandé le bilan, vous ne me l'avez pas transmis.

Monsieur le Président :

Parce que ça fait partie des points de discussion. On a à disposition...

Madame Poulain :

Non. Le bilan 2020 et le bilan 2021 sont faits.

Monsieur le Président :

Je reçois des documents du Centre Social.

Pour l'instant, ce que je reçois ne me convient pas comme un bilan qui soit conforme à cette évaluation. Et justement, sur cette nouvelle convention sur laquelle on travaille, on veut cadrer les choses parce que même le Centre Social nous dit : "On ne sait pas trop ce que vous attendez comme évaluation. La formulation d'il y a quatre ans n'est pas claire. Du coup, jusqu'où on doit aller ? Où on doit s'arrêter ?" Donc, on est en train de travailler avec eux pour arrêter ce bilan 2017 - 2021. Encore une fois, on a plein d'éléments. On a pu consulter tous les comptes, etc. Il n'y a aucun souci par rapport à ça.

Maintenant, c'est comment on pose les choses, on cadre les choses. C'est ce que vous disiez tout à l'heure sur une autre délibération. Moi, j'aime bien que ça soit cadré. Pour l'instant, ça ne l'était pas. Donc, on va y travailler tranquillement, mais on va y travailler. Et on va arrêter de faire les hypocrites, parce qu'il y a des gens dans votre groupe qui me font un peu rire quand ils prennent position sur ces sujets-là.

On va passer au vote.

Madame Poulain :

Alors, s'il vous plaît, je n'ai pas terminé.

J'ai juste une question, c'est que si la convention n'est pas finalisée pour le budget, vous allez faire comment pour déterminer, du coup, la somme qui va être attribuée au Centre Social ? Ça reste une interrogation.

Et puis ensuite, vous parlez du pôle de Cohésion Sociale, j'aimerais bien savoir comment il est constitué.

Monsieur le Président :

Très bien. Vous aurez toutes les explications quand la convention sera finalisée.

On aura l'explication aussi sur la façon dont on travaille avec le pôle de Cohésion Sociale. Et sur le montant, on verra au moment du budget, au moment de l'avancée de la convention, c'est-à-dire dans un petit peu moins de trois mois.

Madame Poulain :

Le pôle de Cohésion Sociale, vous venez dire qu'il est déjà mis en place.

Monsieur le Président :

Non, je n'ai pas dit...

Madame Poulain :

Donc, vous pouvez expliquer à cette assemblée de qui il est constitué.

Monsieur le Président :

Il commence à s'installer. Il y a encore des choses qui sont en train d'être faites. Ça a trait avec l'organisation pratique de la commune. Ce n'est pas à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Madame Poulain :

Et j'avais juste une dernière question, si vous me le permettez : j'aurais voulu savoir s'il est vrai que vous avez annoncé au Centre Social qu'il n'y aurait plus de dames de service et qu'ils devront prendre en charge eux-mêmes le nettoyage des locaux ?

Monsieur le Président :

Ça fait partie des choses qui ne sont pas claires du tout dans la convention, on va en reparler après sur les dépenses de fonctionnement, ce qui est pris en charge, par qui, par quoi. En tant qu'association qui loue un local à la ville, ce sont des discussions qu'on a réellement sur qui finance quoi. Et que ce soit écrit dans cette fameuse convention. Donc, ça fait partie des pistes de discussion, très clairement.

Oui, et après, on passera au vote.

Madame Parnetzki :

Excusez-moi, Monsieur Desmons, le mot hypocrisie, je ne l'accepte pas du tout, parce que le 2 décembre, j'étais avec Jacques Michon, après, j'ai même été voir madame Charlet ; vous n'aviez pas ce discours-là, je suis désolée, après l'assemblée générale.

Le mot hypocrisie, je ne l'admettrai jamais me concernant. Parce que j'étais là ! Merci.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, et après on passe au vote.

Madame Poulain :

Oui. Juste une remarque, c'est que l'année dernière, vous vouliez, en fait, retirer... Je vais peut-être laisser la parole à...

Monsieur Bachiri :

Du coup, vous faites des remarques, vous voulez aller très vite sur ce vote, mais ce vote-là, il y a des questions à poser.

À madame Poulain, vous ne répondez pas précisément à la question qui vous a été posée, concernant le fait que les personnes qui nettoient aujourd'hui les locaux, qui sont prises en charge par la Ville, est-ce que, oui ou non, une personne est allée annoncer la nouvelle au Centre Social et aux dames de service ?

Monsieur le Président :

Annoncé, non, ça n'a pas été fait.

Monsieur Bachiri :

Pardon ?

Monsieur le Président :

Ce sont des sujets de discussion. Ça a été discuté. Des gens en ont entendu parler, mais rien d'officiel.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, les mots ont leur sens, ma question est simple. Elle est précise.

Monsieur le Président :

Et je vous ai répondu.

Monsieur Bachiri :

Avez-vous, oui ou non, annoncé que le personnel communal va être retiré, cette année, pour deux personnes, au Centre Social pour nettoyage ?

Monsieur le Président :

Non, ça n'a pas été annoncé puisque ce n'est pas encore validé. Ce n'est pas discuté comme ça, on est en train...

Monsieur Bachiri :

Ça n'a pas été annoncé ?

Monsieur le Président :

Non.

Monsieur Bachiri :

Je répète, je repose.

Monsieur le Président :

Vous avez de bonnes connexions maintenant avec le Centre Social.

Monsieur Bachiri :

Mais je reformule la question de façon simple.

Monsieur le Président :

Vous pouvez la reformuler trois fois, cinq fois. C'est une piste de travail. On est en train d'y regarder, de se partager et de bien clarifier, dans cette fameuse convention, les différentes dépenses prises en charge par la Ville.

Monsieur Bachiri :

Pourquoi est-ce que je dis ça.

Parce que c'est quand même assez extraordinaire ce qu'on est en train de vivre ce soir. Vous parlez d'hypocrisie. La définition d'hypocrite, je pense que vous devez quand même la connaître par cœur.

Par contre, ce qui est assez étonnant, c'est les 50 000 euros qui ont fait débat entre vous et moi, quand vous vouliez les retirer au Centre Social l'an passé, c'est un vrai débat. Celui-là, je m'y étais opposé de toutes mes forces. Vous ne les avez pas retirés.

Ce que je vois... Vous pouvez applaudir une vérité et c'est beau.

Ce que je vois aujourd'hui, ce soir, c'est une chose : vous commencez par retirer les dames de service. Demain, vous allez certainement leur demander de payer aussi, peut-être, le courant. Demain, vous allez certainement demander au Centre Social de payer aussi le gaz. Est-ce que ce sont vos fameux 50 000 euros que vous voulez récupérer à tout prix, qui font que vous changez de position aujourd'hui et que vous ne soyez pas clair, face à l'assemblée qui est devant vous, sur vos différends avec le Centre Social ?

Parce que, juste pour finir, monsieur Desmons, si, à un moment donné, vous prenez la décision de retirer, à un endroit, un bâtiment public, puisque le Centre Social reste quand même un bâtiment public, il appartient à la Ville, ne l'oubliez pas. Si on a des problématiques avec les personnes, pas de problème pour les régler, il faut y aller. Là où j'ai un problème avec vous, c'est que si vous commencez à retirer à un endroit quelque chose, vous ne pouvez pas le laisser perdurer à un autre endroit. Ça s'appelle l'équité.

Donc, si vous retirez des choses au Centre Social, en l'occurrence ces dames de service, vous serez amené peut-être à les retirer ailleurs parce qu'on ne pourra pas se permettre d'avoir, dans cette ville, deux poids et deux mesures.

Moi, c'est ce qui me fait débat ce soir. C'est ce qui va me poser problème. Donc, c'est là-dessus que, moi, j'aimerais que vous répondiez très clairement, que les choses, si elles doivent se dire, dites-les-nous, mais au moins, on a un débat de franchise.

Monsieur le Président :

Donc, vous aurez tous les détails quand la convention nouvelle sera validée et proposée au conseil municipal, le moment venu.

Sur les avantages en nature, je peux vous dire qu'effectivement, c'est un gros travail qui ne concerne pas que le Centre Social. Et il y a des choses qui ont été faites, qui ont été dites, qui ont été proposées, qui se font depuis des années, que je découvre. Et moi, je veux cadrer ça, que tout le conseil municipal soit clairement informé de ce qui se fait. Et donc, ce n'est ni plus ni moins que ça. C'est la transparence qui me tient à cœur.

On va arrêter le débat pour aujourd'hui. On revient sur cette convention.

Je vais donner la parole au groupe Agir pour Waziers qui est beaucoup moins intervenu là-dessus. Et après, on passe au vote sur cette reconduction sur la convention 2016. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, très rapidement.

Moi aussi, j'insiste et je prends note que vous avez déclaré, aujourd'hui, qu'aucune démarche n'a été faite envers aucun membre du personnel, ni la direction du Centre Social, sur cette question-là des dames de service ?

Monsieur le Président :

La question, c'était sur le personnel, avec la direction du Centre Social, évidemment, puisqu'on discute des conventions et des termes. Ça, ç'a été discuté avec eux.

Monsieur Michon :

Donc, ça a été discuté. Et avec le personnel, il n'y a eu aucune démarche de faite ?

Monsieur le Président :

Non.

Monsieur Michon :

Donc vous me le confirmez ?

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur le Président :

Donc, je vous donne rendez-vous.

Alors, sur le point cinq. Qui est contre cette reconduction ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Et du coup, point six, de pouvoir verser les 25 %, en fait, reprendre le versement qui ne s'est pas arrêté, le versement mensuel de la subvention au Centre Social, donc un douzième des 426 000 euros de subvention classique, tous les mois.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

C'est adopté à l'unanimité.

Mise à disposition du bâtiment municipal “La Source Bleue” : proposition d’un règlement intérieur et d’un contrat de location

Mise à disposition du bâtiment communal “La Source Bleue” à Malbuisson du 14 au 18 février 2022

Monsieur le Président :

Nous avons ensuite le point sept et le point huit qui vont ensemble, comme je l'ai expliqué lundi, en commission des finances, on va faire une réunion sur le sujet courant février, mixant des élus de la commission des finances et celle des ACM et de la jeunesse pour vous présenter une grille tarifaire qu'on pourrait proposer aux collectivités et aux associations. Avec des règles de priorité, bien sûr, pour toujours favoriser les publics waziérois.

Du coup, on a cherché à expérimenter tout le processus et on a trouvé cette petite association, cette association de Douai, Temps de Vie, et qui était intéressée.

Donc on est sur un petit budget, un petit séjour, pas trop de monde, mais en même temps, par rapport au COVID, l'idée, c'est de se lancer dans un petit test. Ce n'est peut-être pas plus mal, et voir ce que ça implique au niveau juridique, humain et matériel.

Donc, vous avez deux délibérations, une sur un règlement intérieur et un contrat de location. Puis une délibération sur les tarifs pour cette asso en particulier.

Là, on est sûr de la nuitée simple, avec un tarif assez bas. Mais quand on compare avec des offres similaires dans les environs, on est dans ces tarifs.

La grille qu'on vous présentera à l'avenir proposera des tarifs en demi-pension ou pension complète et probablement des effectifs et des durées minimales, peut-être un petit peu supérieurs à l'exemple ici de l'association Temps de vie.

Sur le contrat de location, il a été travaillé avec iNord et on mettra aussi des éléments de valorisation du lieu sur le site de la ville et des documents complémentaires vont être travaillés ou seront présentés à cette réunion, comme le plan de couchage, l'inventaire, des choses comme ça. Voilà, donc ça, c'est un peu sur l'état d'esprit de l'expérimentation qu'on veut faire cette fois-ci. Donc, si les travaux avancent bien sur le courant février, on reviendra sans doute au mois de mars ou avril sur une délibération plus large, pour avoir un prix catalogue et pouvoir louer l'hôtel La Source Bleue, de temps à autre.

Je précise aussi qu'on a maintenant une personne sur un petit contrat de 7 heures par mois depuis le mois de septembre, ou octobre, qui réside dans la région de Malbuisson, qui passe devant le bâtiment tous les jours pour aller venir au travail. Et du coup, qui permet de garder un œil permanent sur place et ouvrir pour les prestataires qui viennent intervenir, etc. C'est une espèce d'assurance sur place quand il y a du passage et qu'on puisse s'assurer que tout va bien.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques avant de passer au vote sur ces deux documents ? Alors je n'ai pas vu qui avait levé la main avant. Madame Parnetzki peut-être ?

Madame Parnetzki :

Notre colonie de la Source Bleue à Malbuisson fait partie indiscutablement de l'ADN de notre commune.

Il ne s'agit pas d'un simple gîte que l'on peut louer ou mettre à disposition sans avoir la sûreté que son utilisation respectera ce pour quoi nous en avons fait l'acquisition.

Ce bâtiment a une histoire. Il a été acheté par nos camarades, Roger Miquet et son équipe, à destination exclusive de la population de notre ville.

Depuis, les équipes qui se sont succédées ont toujours respecté ces engagements.

Les arguments déployés à l'époque tiennent toujours. Nous sommes une collectivité et non un prestataire de services ou une agence de voyages. L'utilisation du bâtiment, et surtout

des cuisines, requiert un savoir-faire et une qualification dont nous ne sommes pas assurés que les loueurs auront.

Les prix proposés : 20 euros la nuit par personne, 10 euros la nuit par personne pour les accompagnants. Pourquoi à moitié prix ?

Prêt du matériel : chaussures de ski, skis, raquettes 8,50 par personne pour toute la durée du séjour. Quand on connaît le prix du matériel, c'est vraiment peu.

Par ailleurs, a-t-on pris des précautions sur la question des assurances concernant nos responsabilités ?

Rien dans le règlement pour vérifier si les loueurs sont assurés.

Rien n'apparaît non plus sur le matériel que peut utiliser le loueur : cuisine, vaisselle, laverie, etc.

Il en va de même pour la proposition du règlement intérieur, qui est très bien fait pour les colonies et les classes de neige, mais qu'il faudrait préciser sur plusieurs aspects concernant des extérieurs.

Si ces propositions avaient été faites à destination des clubs et associations waziéroises, nous aurions voté pour, car il s'agirait d'un club pour notre population.

Dans le cas présent, nous voterons contre ce règlement intérieur et contre le contrat de location. Je fais la huit en même temps, ça ne vous dérange pas ? Non ?

Cette location s'adresse à un organisme, à la Ville, pour 14 personnes de moins de 16 ans et quatre accompagnants, pour un total de 1 433 euros.

Quel est le coût que nous allons supporter ?

Une étude sérieuse a-t-elle été réalisée ?

Nous ne le pensons pas.

Nous aurons en charge le chauffage, l'eau, le gaz, l'électricité, le nettoyage de la literie, les produits d'hygiène de base. Il faudra mettre le chauffage avant l'arrivée du groupe, le remettre hors gel après son départ, établir les états des lieux à l'arrivée et au départ du groupe : qui le fera ? Ou avez-vous décidé de mettre quelqu'un de la Ville en permanence ? Dans tous les cas, contrairement à ce que vous avez laissé entendre, cela n'aidera en rien les finances communales, mais au contraire, nous risquons de payer pour les extérieurs à la Ville. Nous voterons donc contre cette délibération.

Monsieur le Président :

Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Je vais déjà vous laisser répondre à madame Parnetzki, parce qu'il y avait beaucoup de choses... Je disais que je laissais peut-être monsieur Desmons répondre à madame Parnetzki d'abord, parce que j'ai aussi beaucoup de remarques à faire. Ça va faire beaucoup.

Monsieur le Président :

J'ai donné les explications avant votre intervention, madame Parnetzki, mais je vais revenir rapidement dessus.

Sur la partie assurance, effectivement, il y a une partie... on doit s'assurer de ça. Donc, si ce n'est pas repris exactement comme ça devrait l'être, selon vous, dans le contrat de location, on va encore regarder. Mais encore une fois, on a travaillé avec iNord là-dessus, l'organisme du département auquel on a adhéré l'an dernier, qui n'a pas été surpris de la demande, qui nous a aidés à le faire. Donc, je pense que les choses sont bien cadrées par rapport à ça.

Sur l'argument financier, comme je l'ai dit, c'est vraiment une expérimentation. Sur ce genre de choses, justement, ça permet, quand on a un vrai projet d'un bout à l'autre... Pour tout vous dire aussi, l'animateur, le directeur de ce centre, c'est un animateur qu'on connaît bien

à Waziers, qui a souvent travaillé, qui a été directeur ici de centre, donc c'est quelqu'un de confiance. On y va les yeux fermés avec lui, parce qu'on sait aussi que c'est quelqu'un qui connaît la valeur du bâtiment, qui connaît un certain nombre de choses. Et donc, on ne voulait pas démarrer avec quelqu'un qu'on ne connaissait pas du tout. Ça, c'était important pour nous.

Effectivement, sur une opération comme ça, 1 433 euros, la Ville ne gagne pas grand-chose. Mais il y a une étude qui a été faite, et qui va être préparée et confirmée dans cette fameuse réunion que je vous propose courant février.

En fait, on a deux choses. Quand on définit un prix, c'est l'offre et la demande, c'est de savoir combien ça nous coûte réellement avec les frais de combustible, les frais de personnel, les frais du bâtiment, même s'il a été acheté depuis très longtemps et régulièrement entretenu, mais effectivement, il y a eu 100 000 euros d'investissement, et un peu plus sur la cuisine, il n'y a pas longtemps. Si ça ne tourne plus, ça va s'user plus vite, et il faut évidemment que ça se retrouve dans le prix de location. Mais on a vraiment ça en tête quand on travaille là-dessus.

Donc l'idée, c'est vraiment de travailler sur ce petit exemple, de voir si ça coince à un moment donné. Si les choses doivent être un peu plus cadrées après, on va l'apprendre aussi de cette première expérience.

Après, je vous disais, l'offre et la demande, c'est qu'il faut aussi regarder ce qui se trouve dans les environs. On trouve des auberges de jeunesse à une vingtaine d'euros la nuitée à côté, donc il faut aussi être cohérents si on veut que ça puisse se retrouver. Sur des pensions complètes ou des demi-pensions, on sera plutôt à 50 euros, voire plus, mais pareil, tout ça vous sera présenté avec des études comparatives à cette fameuse réunion.

Madame Parnetzki :

Si je viens avec mon association, parce que je fais partie d'une association, on est à 14, je vais payer 1 433 euros ?

Monsieur le Président :

C'est ce que je vous expliquais, là. Pour l'instant, c'est vraiment une tentative qu'on fait avec cette association-là.

Madame Parnetzki :

Ce n'est pas bien !

(Inaudible pas de micro).

Monsieur le Président :

Pardon ? Pourquoi ?

Madame Parnetzki :

Alors moi, je vais venir, je vais dire que je fais partie d'une association, c'est vrai, je vais demander pour les 14 personnes d'aller à Malbuisson. Je connais le tarif de 1 433, c'est évident que je vais demander le tarif de 1 433.

Monsieur le Président :

Ce ne sera pas délibéré comme ça, plus tard, courant de l'année. C'est une expérimentation.

Madame Parnetzki :

Vous le prenez comme vous le voulez, mais moi, je suis désolée, je trouve que ce n'est pas équitable.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, et Monsieur Michon après.

Madame Poulain :

Oui, et puis alors, on a presque l'impression que vous rendez service à quelqu'un.

Quand on a un vrai projet, on ne fait pas de l'expérimentation. Je veux dire les indicateurs, vous les avez, vous savez combien on consomme en chauffage. Vous savez combien on consomme en électricité.

Non.

Vous connaissez le coût d'une personne qui devrait être là en permanence.

Donc moi, je me suis amusée, alors je ressors ma calculatrice, j'adore ça, vous le savez, et je me suis amusée à refaire les petits calculs. Et moi, je tombe, parce que je vous ai demandé ces indicateurs-là lundi, en commission des finances, vous avez noyé le poisson, vous ne m'avez pas répondu. Je vois que vous n'avez pas plus d'éléments aujourd'hui.

Et moi, je tombe sur un coût à 1 523,91 euros.

Alors, je vous donnerai les estimations, mais comme vous ne m'avez pas donné vos chiffres, j'attends les vôtres et puis je vous filerai les miens.

Du coup, on a un petit peu l'impression qu'il ne faut pas passer de délibération en ce moment. C'est la période des soldes. Ça va faire mal aux finances de la Ville.

Et pour moi, quand on propose une location comme celle-là, on doit s'assurer à minima de ne pas être à perte. Et moi, j'attends les indications qui disent qu'on n'est pas à perte sur ce volet-là.

Parce que je rappelle que, quand même, la mise à disposition à des associations extérieures du centre, c'était pour essayer de faire un petit peu de bénéfice pour pouvoir financer les 8 % de baisse des impôts promise. C'est mal barré.

Et du coup, alors voilà, nous, on n'a évidemment pas assez d'éléments pour émettre un avis éclairé, donc on va s'abstenir sur la délibération numéro huit et sur la délibération numéro sept. Madame Parnetzki a donné beaucoup d'éléments. J'en ai aussi beaucoup d'autres à donner, mais je les donnerai lors de la commission qui sera organisée. Et donc, du coup, on vous demande le report de la sept, sinon on votera contre. Forcément, puisque ce document est totalement incomplet. Et là, je rejoins madame Parnetzki.

Et par ailleurs, j'ai aussi un autre souci. C'est que vous nous avez indiqué en commission des finances, lundi, que ce tarif, parce que quitte à faire des expérimentations, je dis qu'on aurait peut-être pu le proposer au Centre Social, ce tarif. Je pense que, alors d'habitude, ils partent et ils ont la mise à disposition des locaux gratuitement, là, ils ont réservé un voyage en extérieur. Vous nous avez indiqué que c'était leur choix à eux. Alors on en doute, parce que pourquoi aller payer une prestation extérieure quand on a normalement les choses gratuitement ? On s'interroge.

Et puis, pire encore, c'est que quand on vous pose la question, vous nous répondez qu'il existe une délibération qui n'est pas utilisée et qui prévoit un tarif à 29,50 euros par jour. Ce qui ne fait qu'accentuer nos craintes sur vos relations avec le Centre Social.

Monsieur le Président :

Alors, quelques réponses dans l'ordre inverse de ce que vous venez de dire.

C'est un bon point parce que c'est ce que je viens d'expliquer.

En travaillant sur les tarifs de location, on est tombé sur cette délibération qui passe depuis des années, qui prévoit 29,50 euros par jour pour les associations, sans que soit précisé si ça contient les repas ou pas, s'il y a du personnel ou pas, s'il y a les transports ou pas, si c'est des assos wazieroises ou pas.

Donc, quand on a discuté de ce sujet en octobre, avec le Centre Social également, j'ai compris qu'il y avait eu un accord tacite avec le maire. Monsieur Michon l'a confirmé lundi.

Oui, c'est les enfants de Waziers, etc. Mais ce n'est pas cadré encore une fois. Il y avait une

délibération qui n'était pas appliquée. Il y avait une exception pour le Centre Social. Donc moi, je voulais simplement que ça soit écrit, qu'on discute. Et à ce moment-là, on a aussi discuté avec le Centre Social, de se dire "on va regarder, on va faire évidemment gratuit. Les associations waziéroises, il faut qu'elles s'y retrouvent. Il faut que les enfants de Waziers, ils ne paient pas cher." Et là, les tarifs dont on parle, c'est vraiment pour des organismes extérieurs. Mais ce n'était pas cadré. Entre deux, ils ont trouvé cette possibilité à Métabief. Encore une fois, ça s'est fait en bonne discussion. De toute façon, ils vont utiliser les skis et le matériel de Malbuisson, mais ils vont loger effectivement là-bas et, je veux dire, il y a aussi beaucoup d'enfants qui vont là-bas, qui sont déjà allés à Malbuisson, donc ça leur fait découvrir un autre bâtiment et, en soi, ce n'est pas choquant. Sur ce que vous venez de dire juste avant sur les tarifs, c'est vraiment votre perception. On va regarder les chiffres. Encore une fois, là-dessus, de toute façon, sur les premières locations, on perd forcément de l'argent puisqu'il y a du temps d'ingénierie pour aller préparer ces contrats, écrire les documents, etc. Donc forcément, on perd de l'argent. Sur une opération comme ça, est-ce qu'on perd 200 euros et ce qu'on en gagne 300 ?

Encore une fois, l'idée, c'est d'avoir un premier exemple sur ces vacances de février, où avec le COVID, c'est un petit peu compliqué, pour que les choses puissent vraiment se mettre en place et que, pour les vacances d'automne, les créneaux qui sont libres à l'automne et puis forcément l'année prochaine, qu'on puisse ensuite dérouler un petit peu les choses, faire de la communication auprès des collectivités, en parler. La presse est là, j'espère qu'elle va de nouveau relayer le fait que la ville de Waziers, comme elle s'y est engagée, c'était dans notre programme, puisse mettre à disposition ce local, encore une fois, ce bâtiment qui est un joyau de la ville. Je préfère le dire, j'y suis allé pour la première fois il y a un an. Je trouve que c'est un très bel équipement que la Ville de Waziers a la chance d'avoir. Maintenant, il ne tourne que 20 %, même pas, 15 % de l'année, et on est persuadé, d'après les premiers calculs qu'on a faits, qu'en le faisant tourner plus, en trouvant le bon tarif avec la qualité du bâtiment, on va pouvoir faire rentrer un peu de recettes au niveau de la Ville, grâce à ça.

Dernière chose sur le point sept, je ne vais pas le reporter, puisque pour pouvoir le mettre à disposition de cette association, il faut quand même qu'on signe quelque chose, on a ce contrat dans cette première version, qui me paraît tout à fait convenable. J'ai la garantie de iNord encore une fois, qui dit qu'il est correct. On va le passer, évidemment, aujourd'hui également.

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Vous venez de dire à l'instant que le Centre Social partira à Flaine ou bien ailleurs. Mais dans la discussion, vous venez de souligner un point en disant qu'il bénéficierait des skis de Malbuisson, j'ai bien entendu. Ce qui veut dire vous allez déplacer une personne pour ouvrir le local, prêter les skis et faire la gestion. Ce qui veut dire que cette personne devrait être là le jour J et à J + 4 ou J + 5 au départ. Donc, la personne resterait là-bas. Ses conditions d'hébergement, etc., est-ce qu'on peut avoir des informations, s'il vous plaît ?

Monsieur le Président :

Je n'aime pas être nominatif là-dessus, mais le directeur probable de ce centre-là sera un employé municipal de la Ville qui, sur ses congés, va pouvoir aller encadrer ce centre. C'est quelqu'un de confiance à qui on pourra prêter la clé. Donc, ça ne va pas compliquer, ça ne va pas rajouter de coût.

Monsieur Mascarte pour terminer, puis madame Poulain.

Monsieur Mascarte :

Je suis d'accord avec vous concernant cette personne. C'est tout à son honneur d'y aller

pendant son temps de congé, mais elle sera hébergée où, cette personne ?

Monsieur le Président :

Ce sera le directeur du centre du Centre Social, donc dans le bâtiment dans lequel ils sont.
Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, juste pour revenir sur les tarifs et sur la méthodologie de fonctionnement, je vous avais alerté l'année dernière sur le budget. Vous nous avez annoncé une hausse de 500 000 euros sur les dépenses de personnel.

Je vous ai mis en garde sur les calculs pour le photovoltaïque ; on risque de perdre 375 000 euros si on ne prend pas la soule.

À un moment donné, écoutez moi, travaillez les sujets.

Monsieur le Président :

Alors, sur le point sept, qui est contre ? 14 contre.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 15 pour avec les pouvoirs.

Sur le point huit, l'allocation en tant que telle à l'association Temps de Vie, qui est contre ? 14 contre.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 15 voix, adopté à la majorité.

Ressources Humaines : Suppression de postes

Ressources Humaines : Création de postes

Monsieur le Président :

Sur les points neuf et 10, vous avez deux délibérations qui vont ensemble sur les ressources humaines. Je vais peut-être commencer par les créations sur le point 10.

Donc, selon les critères fixés sur les lignes de gestion et validés en décembre 2020, certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Ça a été évoqué lors du comité technique du 15 décembre. Il a été proposé de nommer plusieurs agents au grade supérieur : adjoint technique principal de deuxième classe, il y a deux agents, un temps complet et un 28 heures par semaine, qui accèdent à ce grade. On a deux agents, ensuite, qui accèdent au grade d'adjoint technique principal de première classe, un agent qui accède au grade d'agent de maîtrise principal, cinq agents à celui d'adjoint administratif principal de première classe et un agent rédacteur principal de première classe. Ça fait 11 agents.

Pour certains grades, le poste était déjà autorisé au tableau des effectifs, mais non pourvu, à savoir un poste d'agent de maîtrise principal, un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à 28 heures par semaine, deux postes d'adjoint technique principal de première classe, un poste d'adjoint administratif principal de première classe.

Donc, il reste à créer, par délibération, quatre postes d'adjoint administratif principal de première classe, un poste de rédacteur principal de première classe et un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet.

Pour faire les choses proprement et avoir un cadre d'emploi qui colle au plus près de la réalité avec une différence entre "pourvu" et "réalisé" la plus proche possible, on propose dans la foulée de supprimer les postes qui sont libérés.

Donc, il y a cinq postes d'adjoint administratif principal de deuxième classe, car cinq personnes sont nommées à l'avancement de grade d'adjoint administratif de première classe.

On ferme également deux postes de rédacteur principal de deuxième classe, car une personne est nommée au grade de rédacteur principal de première classe et le deuxième poste était non affecté à une personne pour l'instant.

On ferme également quatre postes d'agent de maîtrise, car une personne est nommée au grade d'agent de maîtrise principal et trois postes n'étaient pas affectés à des personnes.

Et enfin, on ferme sept postes d'adjoint technique à temps non complet, 28 heures par semaine. Ce sont sept postes qui n'étaient pas affectés à des personnes.

Voilà pour les explications sur ces deux délibérations. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, monsieur le Maire, je profite de cette délibération encore pour revenir sur le précédent conseil municipal, au sujet des titularisations, la délibération sur les titularisations.

Je vais vous citer, vous avez indiqué : "Je suis un peu surpris, monsieur Michon, que vous disiez assez bien que c'était attendu par certains, parce qu'il y a un certain nombre de personnes qui étaient déjà là en mars ou juin 2020 et que voilà... donc tant mieux pour eux. Mais il y a des gens qui auraient peut-être été titularisés avant, mais bon, c'est une première remarque. La deuxième, il y a des personnes pour lesquelles ça faisait un certain nombre d'années, qui vont pouvoir maintenant construire quelque chose de plus dans leur vie."

C'est très bien. Mais je peux vous dire que ces deux remarques m'ont beaucoup chagriné. Elles m'ont même quelquefois empêché de dormir. Je me suis dit, en parlant par respect, mais c'est quand même un beau salaud d'avoir embêté le personnel comme ça et de ne pas avoir fait ce qu'il fallait et de les avoir fait traîner des années pour qu'ils puissent être stagiaires.

Et puis, il m'est revenu, comme ça, un éclair, une vidéo que vous aviez sortie pendant la campagne électorale où effectivement, là encore, vous me faisiez passer pour un tyran vis-à-vis du personnel.

Et je me suis dit : et si c'était la même campagne qui continuait à se mener d'une manière un peu différente ?

Alors, je me suis dit : il faut que je regarde quand même d'un peu plus près, parce que bien évidemment, il faudrait que je voie qui sont ces personnes à la technique, les 11, qui n'ont pas été nommées, qui ont été des années sans être nommées comme ça.

Mais alors, j'ai réfléchi, j'avais du mal à trouver. Mais vous savez, les employés sont comme les gens, ils parlent et ils disent : "Moi, je veux être titularisé, je veux passer stagiaire, etc." Et donc, j'ai recoupé un petit peu les choses.

Alors, je vais vous dire le résultat de l'examen de ces choses-là. J'ai pris comme référence le point de départ : les élections de 2020, parce que bien évidemment, en mars 2020, puisqu'entre les deux tours, on ne titularise pas, on expédie les affaires courantes, vous le savez. Donc, j'ai pris mars comme référence et j'ai regardé un peu les 11 personnes dont vous avez parlé.

En fait, seules deux dames de service étaient là depuis très longtemps. Alors l'une, parce qu'elle avait plusieurs postes : elle faisait de l'animation, de la restauration scolaire, du ménage, donc avec des contrats différents. Et l'autre est progressivement passée d'un temps partiel à un temps plein à 35 heures.

Pour les autres, je regrette : une, deux, trois ont été nommées après mars 2019, donc moins d'un an au 2020 des élections et cinq autres. Donc, ça fait quatre ont été nommées moins d'un an avant l'élection de 2020 et cinq autres sont arrivées après votre arrivée au conseil municipal.

Donc, je voulais faire la mise au point, puisque comme ça a été mis dans la presse, etc., et puis pour vous dire que quand j'ai vérifié tout ça et que j'ai regardé, je vous jure, j'ai beaucoup mieux dormi.

Merci, Monsieur Desmons.

Et bien évidemment, les deux délibérations, on va les voter.

Monsieur le Président :

Alors, je me doutais qu'il en fallait plus pour vous empêcher de dormir. Je ne vais pas revenir non plus sur la petite anecdote qu'on m'a racontée sur les titularisations des choix du département...

Monsieur Michon :

Non, non. Je ne vous autorise pas à dire ça. Quand on parle du personnel, je suis chagriné. Je ne suis pas comme vous et j'en ferai la démonstration tout à l'heure.

Monsieur le Président :

Donc, j'étais en train d'expliquer que vous m'aviez parlé aussi de votre point de vue sur la titularisation une fois.

Devant témoins, je ne vais pas vous faire l'affront de le raconter ici.

On parle de ces 11 personnes dans les services techniques, il y a d'autres services de la Ville où on sait qu'on doit y travailler. Je pense qu'il y a encore beaucoup trop de contrats précaires, il y en a eu beaucoup. C'est quelque chose que le groupe Engagés pour Waziers, je pense qu'on partage au moins ce diagnostic sur lequel on va encore travailler plus.

Ce jour-là, vous aviez aussi dit que, justement, vous ne vouliez pas titulariser juste avant les élections. Mais j'aurais dû vous dire que normalement, justement, c'est ce qu'on ne fait pas, parce qu'on dit : "Si je ne suis pas élu, tu ne seras peut-être pas titularisé."

Donc non, ne faites pas les vierges effarouchées, Monsieur Michon.

Alors, est-ce qu'il y avait une remarque de Madame Poulain sur ces deux délibérations ?

Madame Poulain :

Juste attirer votre attention sur le fait que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents que vous nommez et aux avancements de grade doivent être inscrits au budget 2022 et qu'on espère, du coup, qu'on n'aura pas la mauvaise surprise de l'année précédente.

Monsieur le Président :

C'est noté. On peut passer au vote ? Sur la suppression de postes, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Donc adopté à l'unanimité.

Et sur la création de postes, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Donc adopté à l'unanimité.

Je vais laisser la parole à monsieur Dogimont sur les trois points suivants, en principe.

Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Ressources Humaines : Classes découvertes 2022 -Rémunération du personnel d'encadrement

Ressources Humaines : Classes découvertes 2022 : Rémunération du personnel de service

Monsieur Dogimont :

Oui, bonsoir.

Les prochains points sont une adaptation pour les ressources humaines en ce qui concerne les classes découvertes de cette année, qui ont dû être décalées et donc passées de 15 jours à 10 jours pour pouvoir adapter et replacer l'ensemble des enfants, pour qu'ils puissent profiter cette année quand même d'un séjour.

Donc, c'est exactement les mêmes contrats qui ont été reportés avec une durée qui a été raccourcie de ce fait de 15 à 10 jours.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'on peut passer au vote ? Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

(inaudible pas de micro)

Monsieur le Président :

Oui, sur la délibération numéro 11, oui.

Madame Parnetzki :

Alors, monsieur le Maire, je profite de cette question pour vous faire encore, encore aujourd'hui, je suis la méchante.

Je dis aujourd'hui monsieur le Maire, j'ai dit monsieur le Maire, d'habitude, je dis monsieur Desmons, vous voyez. monsieur le Maire, je profite de cette question pour vous faire part, encore une fois, du manque d'information et de l'habitude que vous prenez, malgré vos grandes déclarations de campagne, de ne décider qu'avec votre équipe et d'oublier les élus d'opposition. Nous avons appris par les réseaux sociaux le courrier que vous avez envoyé aux parents d'élèves le 5 janvier pour l'annulation des classes de neige et le report de celles-ci en trois séjours de 10 jours, du 28 février au 21 mars, avec 10 jours sur place.

Bien sûr, monsieur Dogimont nous a envoyé l'information par mail le 5, donc le même jour que la lettre, mais nous disant que vous réfléchissiez à une solution de remplacement, alors qu'en réalité, dans la lettre, la décision était déjà prise.

Donc ça m'interpelle. Je me demande si monsieur Dogimont était au courant. D'après vos messages, bien sûr.

Donc, je vous pose la question, monsieur Dogimont, vous m'avez envoyé un message le 5 en même temps que ceux qui sont dans la commission. Vous avez dit que vous alliez réfléchir, et le 5, vous dites aux gens tout ce que vous allez faire. Donc peut-être, il y a eu une heure de décalage. Je ne sais pas.

Monsieur Dogimont :

Non, non, entre ce qui est décidé et ce qu'on espère, c'est-à-dire que là, on n'était même pas sûrs que les séjours, en diminuant les séjours, en les reportant, il y aurait le nombre d'enfants. Les parents allaient inscrire leurs enfants aussi pour les séjours.

Donc, on dit qu'on réfléchit à ce report. Et lorsqu'on propose ces séjours-là, je vous dis, on était en proposition encore par rapport aux parents, sans savoir exactement si les parents allaient accepter ce report de séjour et en même temps, ces choses-là. Voilà, tout simplement.

Madame Parnetzki :

Vous écrivez aux gens quelque chose, et à nous, vous nous écrivez que vous réfléchissez. Et dans la lettre des parents, vous dites la solution. Donc, il y a un petit décalage.

Monsieur Dogimont :

Je suis d'accord. J'aurais dû écrire "on propose la proposition qui était faite", plutôt que dire "on réfléchit." Le mot "réfléchit" était mal adapté. Je suis tout à fait d'accord.

Madame Parnetzi :

Oui. Merci.

Monsieur le Président :

Madame Poulain, puis Monsieur Michon.

Madame Poulain :

Oui, il suffisait de nous envoyer les documents. Ça s'appelle la transparence.

Monsieur Michon :

Oui, mais toujours là, j'ai lu le courrier que vous avez envoyé aux parents, où vous dites... Vous n'entendez pas ? On va régler comme ça.

J'ai là le courrier sous les yeux, et effectivement, dans ce courrier, vous dites aux parents qu'à la demande de l'Éducation Nationale, vous annulez les classes de neige. Bon.

Par contre, à côté, on apprend que Douai envoie ses classes de neige, d'autres villes envoient leurs classes de neige, prennent le risque, etc.

Alors la question, elle est toute simple. Moi, je pense que si vous aviez fait comme en 2021, vous nous aviez réunis pour qu'on discute ensemble et qu'on dise qu'est-ce qu'on prend comme décision, je vous aurai dit tout simplement : "Oui, vous avez raison de prendre cette décision. Il faut appliquer le principe de précaution."

Ce qui m'étonne, c'est que vous vous réfugiez derrière l'Éducation Nationale, alors qu'ailleurs, les classes de neige sont parties. Je n'ai pas compris.

Monsieur Dogimont :

Ce n'est vraiment pas une décision de notre part, c'est vraiment l'Éducation Nationale qui a refusé à ce qu'on parte dans ces conditions-là. On n'était pas à la même date que les autres villes. Ce n'est pas nous qui avons pris la décision. Je peux vous dire le nom de la dame, je ne peux pas vous le dire, comme ça, en direct, mais c'est vraiment l'Éducation Nationale qui a refusé à ce qu'on parte.

Monsieur Michon :

L'Éducation Nationale a deux poids, deux mesures.

Pour Waziers, elle ne fait pas partir les classes de neige. Pour Douai, elle les accepte. Il faudra m'expliquer. Et ce sont les mêmes dates.

Monsieur le Président :

Ce ne sont pas exactement les mêmes dates. C'était vraiment une consigne départementale de l'Éducation Nationale au niveau du Nord. Chaque inspectrice ou inspecteur avait aussi sa propre appréciation. Et en fait, effectivement, à 10 jours du départ de Copernic, c'était, de toute façon, un refus. Et donc, en discutant avec chaque directeur, on a appelé chaque directeur, on a vu avec nos services, ici, qui gèrent les accompagnements de nos éducateurs sportifs, et du coup, cette solution-là s'est imposée assez naturellement.

Donc, effectivement, monsieur Dogimont, madame Margonelli ont mené toutes ces discussions et vous ont informé en disant : "On va devoir faire d'une autre façon."

On aurait pu essayer, peut-être, de bloquer une réunion d'urgence en plus le soir. On est vraiment, en plus, sur ces jours-là où on nous encourageait au maximum à faire du distanciel. On ne pouvait même pas reréunir les parents pour leur dire on va en parler. Ça

s'est fait par téléphone, par échange entre la municipalité et les directeurs, directrices, et les directeurs, directrices avec les parents.

Et on a eu une compréhension et un accord unanime des directeurs de la ville. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Oui, moi, je pense qu'on n'a vraiment pas de chance à Waziers. Il y a un microclimat. Mais au même moment où vous avez Guesnain qui part. Douai, ils s'en vont, ils reviennent. C'est tout, il y a une décision qui est prise. Hornaing part. Il y a beaucoup de villes du Douaisis qui partent, Aniche est parti. Et nous, nous ne partons pas.

Est-ce qu'il n'aurait pas été judicieux, tout simplement, de se dire que peut-être que la première session qui devait partir, si je ne m'abuse, c'était Copernic, de la décaler, de prendre le temps de la réflexion ? Puisque, finalement, une classe de neige, ça se vit en hiver, pour le coup. On a plus de chance de trouver la neige en février et en janvier qu'en mars et en avril. Donc, pourquoi cette précipitation ? Et pourquoi, je peux vous le dire, vous n'avez pas réitéré ? Et je me souviens que, l'an passé, quand on a eu ce débat, de savoir s'il fallait annuler ou pas annuler, je vous avais dit à l'époque, Monsieur Desmons, de réunir l'opposition pour prendre la décision de façon collégiale. C'est ce que j'avais dit.

Pourquoi on s'est précipité à vouloir annuler quelque chose où, quand même, par rapport à N-1, on avait une maîtrise des choses. Les classes partaient ensemble ; il n'y avait pas de brassage. Toutes les garanties étaient données. Alors, pourquoi l'inspection académique du Douaisis a autorisé certaines écoles à partir et pas Waziers ?

Est-ce que nous avons la même personne qui prend la décision pour Guesnain, pour Douai et une différente à Waziers ? C'est ce que je voudrais comprendre.

Et après, deuxième remarque, puisque tout à l'heure, j'avais levé la main quand on était sur le contrat Malbuisson, mais vous ne m'avez pas vu. Et pourtant, je suis à votre droite, c'était plutôt facile.

Juste, quand même, la remarque, c'était que si réellement ces tarifs-là, on peut les avoir, puisque vous avez répondu à madame Parnetzki que c'était un essai... Moi, si au mois d'avril, vos deux semaines ne sont pas réservées, je mets une option officiellement ce soir. À ce tarif-là, je suis preneur. Et si, comme on est une association, on peut aussi prendre les camionnettes neuf places, je vous ferai la demande officielle ce soir. Notre association vous demande de partir à ce prix, à Malbuisson. J'espère que vous n'allez pas dire non, puisqu'en fait, il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures. Ce qui est valable pour des gens de l'extérieur est bien valable pour les gens de Waziers. Et dans votre tarification, quand même, il faudra nous répondre, monsieur Desmons, que si on fait 20 euros pour les gens de l'extérieur, on est bien d'accord que, pour les gens de Waziers, ça coûte bien moins cher.

Monsieur le Président :

Alors, je vais répondre sur ces questions et je laisserai la parole à monsieur Michon. Sur ce dernier point, encore une fois, tout ça, va être discuté.

On a pris une délibération spécifique nominativement pour cette association, Temps de Vie, donc ça ne répond pas favorablement à votre demande là-dessus.

Sur ce qui a été dit avant, on n'est pas du tout dans le même contexte, en 2020-2021, je crois qu'on a fait cette réunion au mois de septembre, octobre. On était vraiment en avance, on ne savait pas où on allait et, vraiment, tout le monde se cherchait. On n'avait pas d'info officielle de l'Éducation Nationale. Nous-mêmes, on se disait : "Est-ce qu'on saura gérer ?" Et donc, on a planifié cette réunion.

Là, on est quelques jours avant, ce n'est pas la même personne. L'inspectrice de Douai-Waziers, elle fait les communes de Pecquencourt, je crois, et quelques communes. Sur son territoire, elle a mis un veto, on va dire. En tout cas, elle nous a fortement poussés. On aurait pu faire le forcing où on dit : "On les emmène quand même". Vu ce qu'il s'est passé à Douai,

moi, je suis à l'aise avec le fait que ce n'était pas une bonne chose.
Et la dernière chose, c'est de dire qu'on n'est pas non plus dans la même configuration parce que, pour nous, ils partent. Ils vont partir le 28 février, pour les premiers, et les autres vont partir, moins longtemps, certes, mais ils vont partir.
Et un petit détail pratique, c'est qu'on avait bien aussi discuté avec Gambetta, alors oui, ça ne fait pas l'unanimité peut-être pour tous les parents, mais l'école Gambetta était la plus préparée à faire une classe verte. On espère que, fin mars, il y a encore de la neige, mais effectivement, il y en a plus forcément toujours. Mais les enseignants, de toute façon, avaient déjà émis le souhait auprès de madame Margonelli sur le fait de peut-être partir sur de la classe verte de temps en temps, plutôt que forcément la classe de neige. Donc, c'est pour ça qu'ils ont été positionnés derrière, parce que dans la discussion avec l'inspectrice, c'était aussi Copernic, puisqu'ils partent dans 10 jours, mais aussi Gambetta, juste après les vacances de février. On a trop peu de visibilité, donc c'est un peu risqué.
Voilà, pour refaire un peu le fil de ce qu'il s'est passé à ce moment-là. Monsieur Mascarte, puis on va avancer, parce que là, on n'est plus sur l'ordre du jour.

Monsieur Mascarte :

Écoutez, apparemment, il y a certainement une certitude, avec le dérèglement climatique, il y a plus de chance d'avoir de la neige dans le Nord qu'à Malbuisson.

Monsieur Michon :

Rapidement, mais ce que, nous, on a refusé et que vous avez accepté, la location de Malbuisson, dans cette période, ça ne pose pas de problème de COVID ?

Monsieur le Président :

Oui. Vous le savez, ce n'est pas le même ministère qui donne les règles. Ça fait partie des incompréhensions qui sont légitimes, que les habitants ou les gens peuvent avoir. Et puis là, en fait, c'est cette association-là qui prend cette responsabilité. Donc, s'ils doivent le faire, ils vont gérer, ça fait partie des... On se dégage de la responsabilité par rapport à ça, ce ne sont pas nos enfants de Waziers, ce n'est pas notre organisation. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

J'ai juste une dernière remarque là-dessus.

Du coup, comme ils vont partir sur une classe verte, on est assez d'accord pour dire que ça va coûter moins cher ?

Monsieur le Président :

On espère que ça sera de la classe de neige et...

Monsieur Bachiri :

Non, mais franchement, ce n'est pas une boutade.

S'ils partent, à un moment donné, il n'y a pas de neige, et que du coup, il n'y ait pas ces remontées à payer, ça s'entend quand même que le tarif ne pourrait pas être le même. Rassurez-moi.

Monsieur le Président :

Je ne sais pas. Alors, la délibération ne sera pas prise d'ici là.

Monsieur Bachiri :

Je sais que vous avez un problème avec le pouvoir d'achat, mais très clairement, on peut se poser la question, sur cette question-là, c'est-à-dire qu'à un moment donné, je me suis dit : ils vont quand même y penser. Vous y avez pensé ? Rassurez-moi. Il peut y avoir deux

tarifs différents ? Oui ou non ?

Monsieur le Président :

On peut l'imaginer.

Monsieur Bachiri :

Donc, vous n'y avez pas pensé.

Monsieur le Président :

On n'en est pas là.

Monsieur Bachiri :

Heureusement que les oppositions sont là pour vous !

Oh là là. (public)

Monsieur le Président :

On se revoit le 10 mars, on voit la météo entre deux, donc il peut se passer des choses. En tout cas, là, il fallait qu'on puisse lancer, et c'est l'objectif de ces trois délibérations. C'était les recrutements et les tarifs. Vas-y, Frédéric.

Monsieur Dogimont :

Excusez-moi. Je tiens à insister sur le fait qu'on n'est pas parti sur le fait qu'il n'y aura pas de neige. Il peut ne pas y avoir de neige étant donné que la saison est décalée. Mais c'est sûr que je n'ai pas de boule de cristal pour vous dire s'il y aura de la neige jusqu'au mois de mars ou s'il n'y en aura pas du tout. Mais si ça décale, bien sûr, et qu'éventuellement, on se retourne et on s'aperçoit qu'ils ne peuvent pas bénéficier parce que, dans ce qu'ils font là-bas, ils ne font pas que du ski... Et si le coût du séjour est moindre, c'est évident que, pour moi, bien entendu, on a une enveloppe et que, derrière, on ne va pas facturer aux parents le même tarif si le coût du séjour est moins cher. Mais ça, pour l'instant, on ne peut pas le définir. Au départ, on ne sait pas encore ce qu'ils vont faire là-bas. Alors, ce sera peut-être par décalage. Mais ça voudrait dire aussi que, si jamais on met d'autres activités, dans ce cas-là, il faudrait augmenter les tarifs. C'est ce que vous voulez dire aussi ? Parce que si c'est selon les activités qu'ils font là-bas, il ne faut que baisser ? De toute façon, c'est ça ? De toute façon, il faut toujours que ce soit moins cher, c'est bien ça ?

Monsieur Bachiri :

En fait, la remarque est simple. Moi, je n'ai pas de problème à donner le mieux à nos enfants. Peut-être qu'on n'a pas le même point de vue là-dessus, je vous l'accorde. Ce sont des points de vue, ça. Moi, ce qui me gêne beaucoup, c'est quand vous dites que ce n'est pas le même ministère qui fait les articles, et pour autant, c'est le même conseil municipal qui va délibérer.

Monsieur Dogimont :

Mais ça ne change pas les conditions qui nous sont soumises.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Dogimont, je vais vous répondre très clairement et on abordera après d'autres sujets.

On en est avec des formules chocs avec vous, avec vos formules magiques, avec des phrases qui vont bien. Vous dites : "Waziers, la Ville au grand cœur." Mais est-ce que de votre côté, votre cœur il bat encore ?

Oh ! (public)

Monsieur le Président :

Allez, c'est bon.

Monsieur Dogimont :

Alors celle-là, elle est formidable. Bravo pour la formule, c'est franchement formidable.

Monsieur Bachiri :

Moi, je la dis sérieusement !

Monsieur le Président :

Vous n'avez plus la parole.

Monsieur Dogimont :

Je garderai mon sourire, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Président :

On va passer au vote sur les trois délibérations.

Donc, la onzième sur le recrutement lui-même. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Sur la douzième, les rémunérations du personnel d'encadrement. Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité.

Et puis la treizième, sur la rémunération du personnel de service. Je n'ai pas relu toutes les délibérations, monsieur Dogimont non plus, mais elles sont à l'écran et vous les avez dans les dossiers.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Signature du Contrat de Sécurité Intégrée entre les villes de Waziers, Douai, Sin-le-Noble, Cuincy et l'Etat

Monsieur le Président :

On arrive ensuite sur le point 14, le contrat de sécurité intégrée. Quelques remarques dans le document. C'est une rédaction avec beaucoup d'intervenants et dans le document que vous avez, il y a un petit doublon en haut de la page 16, sur les parcours culturels. On l'a signalé, mais il fallait à un moment donné que la version ne bouge plus.

Je crois que Douai délibère ce soir, Sin-le-Noble délibère lundi. Et j'ai dû recevoir un texto de Claude Hégo qui me disait qu'il a délibéré le 15 janvier sur ce contrat de sécurité intégrée, mais lui, il n'avait pas la version finalisée du document, mais il a eu l'autorisation. Ça nous rappelle des épisodes sur la Cité Educative notamment.

Donc nous, on a une version finalisée à part ce doublon.

La signature par le Préfet et les différents maires devrait se faire la semaine prochaine ou celle d'après.

Vous avez peut-être lu la presse également, notamment Frédéric Chéreau, qui s'est exprimé là-dessus.

En gros, il y a déjà beaucoup de choses là-dedans qui se font. C'est une espèce d'obligation

de l'État à le conventionner, à l'écrire, pour que ce soit écrit et que ce soit un peu opposable si ce n'est pas fait.

On est les quatre villes... C'était à l'initiative du Sous-Préfet Jacques Destouches que ce document a été proposé, sur le périmètre Cuincy, Waziers, Sin-le-Noble, Douai, les villes les plus urbaines de l'agglomération.

Il y a 18 pages, je pense que vous avez pu le parcourir. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques avant de passer au vote là-dessus ? Non ?

Madame Poulain ? Monsieur Mascarte, allez-y. Madame Poulain, OK.

Madame Poulain :

Je voudrais aborder, déjà, ce contrat, par un petit angle.

C'est qu'on apprend beaucoup d'informations dans ce contrat, parce que finalement, il y a beaucoup de choses qu'on connaît, je vais y venir après, mais il y a aussi quelques interrogations. D'abord, vous nous mettez une petite vignette Facebook pour une réunion sur la participation citoyenne qui a rassemblé, de mémoire, une quinzaine de participants, dont 10 élus, ça fait quand même un peu beaucoup.

Vous avez répondu, le mois dernier, au conseil municipal, quand je vous ai posé la question : "Est-ce que ça va être maintenu ou pas ?" Que le projet n'avait suscité aucun intérêt de la part de la population et donc sera abandonné. Et on retrouve ce dispositif dans ce contrat. Donc, ma première question, c'est : "Est-ce que vous allez le mettre en place de force ?"

Et ensuite, alors je ne vais pas vous refaire la liste, mais dans les engagements qui étaient les vôtres, il y avait un engagement social fort. On parlait d'amorcer une nouvelle dynamique, de renforcer la cohésion sociale. Je ne vais pas revenir sur tous les exemples, mais je pourrais en discuter si vous le souhaitez. Mais pour moi, ce que vous êtes en train de faire, c'est de prendre peu à peu le contrôle de la ville, en fait.

Depuis votre bureau, vous prenez des décisions. On n'a jamais été concertés sur ce contrat, vous l'avez travaillé seul.

Vous êtes en train de mettre en place une politique du tout répressif, parce que pour moi, ce contrat, il aurait pu avoir un impact positif si on n'avait pas oublié, d'abord, de travailler le volet social dans cette ville, qui est vraiment le plus important à nos yeux. Et pour ça, il faut être sur le terrain. Il faut donner les moyens aux acteurs qui sont sur le terrain et développer ce volet social avant de parler de volet sécuritaire.

Et puis, une deuxième remarque, c'est que, finalement, je me suis dit que c'est un contrat. Un contrat, c'est des engagements, c'est bien précisé dans le document. Donc, il y a des engagements de l'État, puis il y a des engagements de la Ville. Donc, j'ai un peu regardé quels sont les engagements de l'État. J'ai été bien déçue. Pour ce qui est de la sécurité intérieure, on nous présente simplement les effectifs et les moyens matériels. Jamais on nous dit par exemple, à un moment donné, qu'on n'aura plus de patrouille ou qu'on bénéficiera de plus d'effectifs parce qu'on signe ce contrat. On nous met des référents. On nous dit qu'on aura des intervenants sociaux, un partenariat de lutte contre le cyberharcèlement, qui existe déjà pour l'Éducation Nationale. On nous remet l'existant sur la politique de la Ville.

Et pour moi, en fait, tous ces dispositifs-là, ils sont nationaux. Donc, qu'est-ce qu'on va avoir de plus à signer ce contrat ? Rien. Là, on est en train d'instaurer une inégalité entre les villes de Douaisis Agglo, pour moi.

J'ai eu peine à trouver quels sont les bénéfiques, pour la ville, dans ce contrat.

Alors, après, j'ai regardé forcément quelles sont les garanties que, nous, on apporte dans ce contrat. On a nos 23 caméras de surveillance. Elles sont listées, mais on n'a pas encore suffisamment de recul, je suppose, de bilan pour savoir si elles ont pu être efficaces ou si elles ont pu apporter une aide dans la résolution d'affaires ou pas.

On a une information. C'est vague parce qu'on nous dit que ce n'est pas finalisé, mais qu'on y réfléchit quand même. On ne sait pas trop sur quoi se positionner, mais finalement, dans

ces villes, Waziers est la seule à ne pas avoir de police intercommunale. Apparemment, c'est en réflexion avec Sin-le-Noble et Lallaing. Je me suis posé la question : pourquoi est-ce qu'on ne commence pas d'abord à travailler avec Douai, qui a déjà un service en place depuis plusieurs années avec les équipements nécessaires ? Et puis surtout, parce que c'est la ville qui est, quand même, le plus en proximité avec nos quartiers. Donc, premier étonnement.

Et puis aussi, à quel moment est-ce qu'on en parle, dans nos commissions, de ces projets ? Parce que ce sont des sujets qui sont très importants. Vous voudrez bien m'excuser, c'est un petit peu une longue intervention, mais pour moi, ce contrat, qui fait 18 pages, n'apporte aucune avancée. C'est un coup d'épée dans l'eau.

Alors si, vous allez pouvoir, en fait, participer à un énième comité de pilotage. On sait que vous aimez bien les réunions, mais ça ne fera pas avancer la ville.

Et donc, pour nous, ce contrat, il aurait pu être intéressant s'il avait été judicieusement travaillé et s'il faisait partie d'un plan global qui partait d'abord du social ; et de médiateur dans nos villes, de recréation de lien social, d'un vrai projet social, et on aurait pu finaliser, éventuellement, par cette convention. Mais pour nous, elle est trop prématurée.

Et puis, la dernière remarque, c'est qu'il ne faut quand même pas oublier que c'est à l'État d'assurer la protection des habitants et que, là, on est en train, avec ce type de contrat, de créer une rupture de l'égalité entre les villes. Et on va se retrouver avec quoi ? Avec une sécurité qui va être plus importante pour les villes qui ont les moyens de se permettre la création d'une police intercommunale ou d'une police municipale. Je ne pense pas qu'on soit classés parmi les communes les plus riches. Donc, quand je vois le demi-million d'euros d'explosion de la masse salariale, je me dis : comment est-ce qu'on va faire pour recruter des agents municipaux ?

Voilà toutes les interrogations qui font que, pour nous, on craint, si vous voulez, que le S de solidarité ne devienne le S de sanction et de suppression. Et donc forcément, on s'opposera à ce contrat.

Monsieur Mascarte :

Donc, je ne vais pas revenir sur les propos de madame Poulain. Mais disons que j'ai fait une petite étude par rapport au tableau statistique qui est en page quatre sur 18. Et donc, ces précisions concernent les statistiques en matière de délinquance générale, ce qu'ils appellent les DG et les IPS, délinquances de voie publique.

Au niveau de la délinquance générale, on peut constater que Douai a eu 3 355 mouvements de délinquance pour 39 634 habitants, soit un taux de 8,46 % pour Douai. Sachant que Douai est quand même dotée de 125 caméras et de 16 policiers municipaux.

Sin-le-Noble : 808 délits, petite délinquance, pour 15 522 habitants. J'ai rationalisé, j'ai ramené le tout à une étude par rapport à la population, soit un taux de 5,20 %. Pourtant, Sin-le-Noble, zéro caméra et deux ASPV pour l'instant. Sachant que Sin-le-Noble renforcera certainement sa police municipale et son effectif caméra pour l'année 2022.

Waziers : 424 petits délits pour 7 427 habitants, soit un taux de 5,70 %, avec zéro caméra et zéro ASVP.

Cuincy : 273 délits pour 6 421 habitants, soit un taux de 4,25 % pour 42 caméras et trois policiers municipaux.

J'ai ramené à l'habitant.

Et enfin, je vais revenir sur les IPS. Les IPS, c'est délinquance de voie publique.

Douai : 969 IPS pour 39 634 habitants, soit un taux de 2,44 %.

Sin-le-Noble : 249 IPS pour 15 522 habitants, soit un taux de 1,60.

Waziers : 140 IPS pour 7 427 habitants, soit un taux de 1,88.

Cuincy : 92 IPS pour 6 421 habitants, soit un taux de 1,43.

Tout ça succinctement pour vous dire que cette analyse prouve que la vidéo, les caméras et la présence physique, police municipale, ASVP, n'éradiquent pas totalement les différents

modes de délinquance et ne les atténuent que très peu, et que notre ville n'est pas en insécurité notoire, comme certains ont pu le dire ou le faire constater en posant des questions fermées aux habitants de Waziers.

Par le passé, nous avons à plusieurs reprises mis en place des contrats de sécurité avec l'État. Puis, au gré des politiques nationales et des changements de gouvernement, ceux-ci ont été mis en sommeil. Nous allons voter favorablement ce contrat de sécurité, mais soyons tous bien vigilants aux engagements de chacun.

Monsieur le Président

Quelques éléments de réponse.

Vous dites une chose et son contraire. Madame Poulain, vous dites que je décide les choses de mon bureau, mais que j'aime bien faire les réunions, être dans les comités de pilotage, ça me paraît un peu incohérent, et que je prends le contrôle de la ville. Oui, il va falloir vous y faire, même si vous ne le dites jamais, je suis maire de la ville et j'essaie d'assumer les responsabilités qui sont les miennes par rapport à ça, et la sécurité des habitants en fait partie.

C'est un contrat de sécurité intégrée. C'est la police qui est derrière ça, les services de l'État et les communes. Bien sûr, il faut un volet social, et vous verrez quand vous aurez des informations plus abouties sur cette fameuse cohésion sociale, contrairement à tout ce que vous voulez essayer de faire croire aux gens pour réinventer le passé, c'est quelque chose qui me tient à cœur. On ne fait pas du tout répressif. Ça ne fonctionne pas, de toute façon. Je suis assez pragmatique là-dessus, et les échanges que j'ai avec mes collègues maires des autres communes me confirment dans cette voie-là, qu'il faut trouver le bon équilibre, il faut de l'humain, il faut aussi du répressif, il faut de la police, il faut de la caméra.

Alors, c'est vrai que les chiffres de monsieur Mascarte, quand on les prend comme ça, on peut se dire : "Est-ce que ça fonctionne réellement ou pas ?" Je peux vous dire qu'en tout cas, on n'a pas encore beaucoup de recul, mais pour l'instant, le déploiement de la vidéoprotection sur Waziers améliore les choses. C'est une évidence. Ça permet de résoudre quelques cas particuliers. On a été réquisitionnés trois fois par la police pour des images sur des cambriolages, des vols, etc. Et c'est utile. Ça va améliorer les choses pour le quotidien dans la ville.

Sur la police intercommunale, puisque vous l'avez évoqué tout à l'heure, effectivement, il y a Lallaing qui est évoquée dedans, et moi, j'avais proposé que Lallaing soit un signataire supplémentaire de cette convention. Il y a une proximité géographique aussi. Et parce qu'à l'initiative du maire de Sin-le-Noble, il y a un an et demi à peu près, il avait souhaité discuter avec Lallaing et avec Waziers sur une police intercommunale à trois. On s'était rencontrés. On n'avait pas donné suite, puisque vous le rappelez aussi, sur les finances, on n'avait pas forcément budgétisé de travailler sur une police municipale. On voulait voir déjà sur la vidéoprotection, de voir en l'analysant comme ça, à la demande, quand la police nous le demande, mais pas d'avoir des ASPV forcément. Pour l'instant, ce n'est pas allé plus loin, mais il y a une démarche qui a quand même été initiée. On l'a mis dans ce document. Tout comme la participation citoyenne. Le document a commencé à être rédigé, je vous l'ai dit, sous l'initiative de Jacques Destouches, au mois de septembre. Et à l'époque, on démarrait la participation citoyenne. Dans les dernières versions, on leur a dit que sans doute, ça n'allait pas se faire. Mais techniquement, il n'y a que trois habitants qui se sont manifestés pour le faire. J'imagine que quelques élus pourraient le faire aussi. Mais on en parlait, s'il n'y a pas 10, 15 personnes, sur une ville de la taille de Waziers, ça ne fonctionnera pas. On n'a pas dit notre dernier mot. On s'est dit que peut-être qu'il faut y retravailler dans les années qui viennent. Ce contrat, il part pour quatre ans, jusqu'en 2026. On verra à ce moment-là.

Je crois que j'ai couvert l'essentiel des réponses. Vous avez eu une intervention assez large, j'espère y avoir répondu. Je vous laisse faire une remarque et puis on pourra passer au

vote.

Madame Poulain :

Juste que vous pouvez, en conclusion, nous expliquer ce que va nous apporter ce contrat ?

Monsieur le Président

Ce que je vous ai dit, c'est l'État lui-même qui s'engage en écrivant les choses. Parce que les GPO, par exemple, ça marche très bien. Ça permet de donner un exemple. Régulièrement, ce groupe opérationnel se tient entre les services de police, les services de la ville, en l'occurrence monsieur Moreau et moi-même, les bailleurs sociaux, le Centre Social, le proviseur et le principal du lycée et du collège. Et on balaye les sujets qui peuvent poser des soucis. Là, on est vraiment dans l'humain. On est vraiment dans le croiser, faire du travail spécifique, de dire oui, on a peut-être ce problème à cet endroit-là, le Centre Social peut peut-être intervenir, la police. On va croiser nos infos. Et ça, c'est du concret. De l'écrire là-dedans, ça va nous assurer au minimum que ces GPO soient maintenus. Comme ça a été dit, et comme ça a été sous-entendu par monsieur Mascarte, et je suis assez d'accord, et même par monsieur Chéreau, il y a beaucoup de choses qui sont déjà faites. Ça a le mérite d'être écrit. Ça a le mérite de se revoir, de faire peut-être des réunions, une réunion de plus tous les trois mois pour travailler, mais au moins, ça cadre un petit peu les choses malgré tout. On fera, j'imagine, des avenants. On y retravaillera peut-être dans les années à venir, mais au moins, on a une feuille de départ. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

C'est pour compléter, parce qu'on n'est pas à notre premier contrat de sécurité à Waziers. On en a eu des précédents.

Effectivement, les GPO, c'est intéressant dans le sens où ça nous permet, y compris en plus de ce que vous venez de dire, d'avoir des interventions de la police beaucoup plus vite que normalement.

Mais ce qu'il faut savoir, on le dit dans notre déclaration, c'est qu'à partir du moment où le taux va baisser, c'est-à-dire où les résultats vont être là, mais toujours accompagnés, je suis d'accord, d'une politique sociale à côté de la prévention, vous allez voir, on va mettre en veille ce groupe, parce que bien évidemment, la police n'a pas les forces suffisantes pour faire partout. Dès qu'on aura les premiers résultats, vous verrez, si les taux descendent de 1 %, vous verrez que les réunions vont s'espacer naturellement, parce que les chiffres vont baisser. C'est le troisième contrat de sécurité qu'on va signer et les deux premiers, c'est ce qui est arrivé. C'est-à-dire qu'à partir du moment où ça baisse, on a eu le premier, quand il y a eu de grosses opérations sur Notre-Dame, dès que c'est revenu normal, on a mis en veilleuse. Il n'y a plus personne qui était disponible pour venir continuer le travail.

C'est vrai que dans la politique de la ville, ça peut nous aider aussi sur certaines fiches actions, le fait d'avoir ce contrat de sécurité. C'est pour ces raisons que, nous, on le vote. Mais on sait que pas d'illusion, ce sera temporaire.

Monsieur le Président :

Alors, on peut passer au vote ? Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Juste une remarque à faire sur ce dossier-là.

Je suis un peu surpris, parce que les quatre collectivités qui sont sur ce papier aujourd'hui, quand j'entends parler les maires individuellement, il y en a, en l'occurrence, qui ont fait des courriers pour demander des moyens supplémentaires, et aujourd'hui, ce document que tout le monde a reçu, on voit bien jusqu'à même l'immatriculation de la voiture qu'on a obtenue au commissariat. Bref, tout ce qui a été là, qui est sur ce document. Mais au final,

quand vous regardez les plus grosses incivilités qu'on peut avoir dans nos territoires, dans nos villes, elles sont concentrées sur le week-end, notamment le dimanche. C'est le moment où il y a le moins de policiers. C'est le moment où ils manquent de moyens. C'est des moments où Douai va intervenir à Aniche, Aniche va venir à Somain et Somain va venir là. Je me pose la question : est-ce que dans les têtes de chacun... Je sais, on va faire signer des contrats de CSI, puis monsieur Darmanin va venir se féliciter qu'il y a eu autant de contrats signés. Très bien. Pour sa carrière personnelle, c'est beau. Pour ses objectifs personnels, très bien. Mais qu'est-ce que ça va amener réellement en termes de moyens ? Roger faisait les remarques, il faisait voir les ratios qui étaient ceux des quatre villes. On voit bien que ce qui est en face de nous aujourd'hui, une caméra... Aujourd'hui, tout le monde sait où sont les caméras à Waziers. Tout comme à Douai, tout comme ailleurs. Celui qui est animé par faire une bêtise, il va l'éviter, celle-là. Qu'est-ce qui va faire qu'à un moment donné, on peut avoir un travail de terrain et un travail d'échange avec la population ? C'est bien l'humain qui le fera, puisque la police ne le fera pas. Elle n'a pas les moyens.

Qu'est-ce que Waziers met en place ? À quel moment nous allons obtenir des médiateurs qui seront sur le terrain ? Qui seront le relais du conseil municipal, de vous, en l'occurrence ? Et à ce moment-là, vous pourrez peut-être amener des éléments aux réunions que vous aurez, puis, du coup, l'évaluer ?

Mais si, à un moment donné, vous nous dites : "Moi, je vais avec Cuincy, je vais avec Sinle-Noble, je vais avec Douai », ces trois villes qui aujourd'hui, elles, ont une police, elles ont des moyens, elles sont en avance dessus, et je voudrais quand même vous faire une remarque, qu'elles n'ont pas le même niveau de budget qui est le nôtre. Nous, on est quand même un peu en difficulté. Si socialement parlant, vous ne mettez pas (inaudible) avec les gens, avec qui vous allez parler et à quel moment vous pouvez évaluer la température de la ville ?

Les choses se passent sur le terrain, qu'on le veuille ou pas. Quand on arrive au commissariat pour parler d'une situation, c'est que l'action a été faite. Et qu'est-ce qu'on met en place pour contribuer à la réussite de ce projet ?

Nous, si on vote contre, on vote contre parce qu'on se dit, ça aujourd'hui, à trois mois de l'élection présidentielle, on va se retrouver avec plein de documents qui font qu'à un moment donné, il y a un ministre qui va nous dire : "On a fait signer X communes, on a mis des moyens." Il n'y a pas un centime qui est donné aux collectivités pour ça. Pas un centime qui est donné pour ça. Et Waziers, quand il a sollicité le même Sous-Préfet, il nous avait promis qu'il nous donnerait des moyens pour les caméras. Le mec, il est parti, on n'a pas eu une thune. Moi, je veux bien. On n'est pas en train de défendre l'intérêt de la ville.

Alors chacun a son point de vue là-dessus. Mais notre jeunesse, il ne faut pas l'animer de matraque. Notre jeunesse, c'est avec des débats qu'on peut l'animer, c'est avec des médiateurs, des gens responsables. C'est pour ça que nous allons voter contre ce projet-là.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Parce que c'est très similaire aux remarques de votre président de groupe donc je ne vais pas revenir là-dessus.

Monsieur Bachiri :

La cohérence.

Monsieur le Président :

Oui, très bien. J'entends aussi que vous n'êtes plus trop pour la vidéoprotection. Ça ne suffit pas, non mais j'ai compris, on ne va pas revenir là-dessus.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, on n'a pas dit qu'on n'en ...

Monsieur le Président :

Si, c'est ce que vous venez de dire.

Monsieur Bachiri :

Non.

Monsieur le Président :

Non, c'est bon, on ne va pas refaire une troisième balle de match.

Monsieur Bachiri :

Non, vous faites des raccourcis, il faut nous laisser parler. On n'a pas dit que la vidéoprotection...

Monsieur le Président :

Non, mais vous allez le répéter une troisième fois, c'est bon. Mais en tout cas, vous mettez des bémols sur la vidéoprotection alors que vous ne juriez que de ça.

Monsieur Bachiri :

Non, on met un bémol à cette vidéoprotection qui n'est pas accompagnée. C'est tout. Voilà.

Monsieur le Président :

On passe au vote, allez. Donc sur ce contrat de sécurité intégrée, qui est contre ? Six.

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? Le reste du conseil municipal, donc 23 personnes. Merci.

Intercommunalité : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2020

Monsieur le Président :

Le point suivant, c'est un rapport sur l'eau, donc il y a un document qui est dans vos dossiers. Il y a juste un chiffre en trop et un chiffre manquant, vous l'avez sans doute repéré.

C'est quatre agents. Il manque le quatre sur le recto. Je ne vous le relis pas, je vous épargne ça. Et puis, en bas du verso, on n'a pas 42 342 mètres de canalisation principale renouvelée, mais 4 342 mètres, qui correspond au chiffre qui est déjà mis sur la première page.

Je vais peut-être compléter simplement, parce que c'est habituel, que le rapport complet était disponible en mairie si vous vouliez le consulter.

J'ai pu échanger avec Jean-Paul Fontaine, vice-président à Douaisis Agglo, sur ce sujet la semaine dernière.

Et donc, en plus de la note de synthèse qui me semble important de rajouter, c'est que Douaisis Agglo s'est engagée dans une politique de solidarité Eau qui vise à prévenir la précarité qui se décline suivant trois axes : le Fonds de solidarité au logement pour les impayés eau potable, le dispositif chèque Eau, le dégrèvement des factures anormalement élevées.

Il m'a indiqué aussi que les indicateurs de renouvellement de réseau sont bons et que la campagne d'éradication des branchements en plomb s'est ralentie en 2020, parce que c'est le rapport 2020, parce qu'on était vraiment en année COVID.

Par contre, tous les tests ARS, et en interne, de la qualité de l'eau sont impeccables.

Que les communes concernées travaillent à sécuriser les ressources en eau, à renforcer notre maillage territorial ainsi que nos capacités de stockage, notamment en bouteilles d'eau.

À ce titre, on a eu la chance de participer à un exercice de gestion de crise en septembre avec Douai, Waziers et Douaisis Agglo, qui nous a permis de tester nos services techniques et nos services de communication. On a eu un retour d'expérience à froid sur le sujet il y a quelques jours, donc c'était un petit complément aussi sur cette question de l'eau. Est-ce qu'il y a des remarques ou est-ce qu'on peut prendre acte de ce rapport ? Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Juste une remarque, mais elle ne vient pas... C'est passé à l'Agglo. Et je trouvais que Frédéric Chéreau avait fait une remarque pertinente qui collait bien quand il disait que l'eau du robinet coûtait 60 fois moins cher que le premier prix qu'on avait dans nos magasins. Pour vous dire à quel point que si on mettait un peu plus d'argent au niveau de l'Agglo pour que cette eau-là soit de plus en plus potable, réellement, moi, je dis que ça pourrait devenir un petit pouvoir d'achat dans les familles de chacun.

C'était ma remarque.

Mais à Douaisis Agglo, ça avait été porté par Frédéric Chéreau. Il avait été expliqué comme ça. Mais je trouve que ramener comme explication que ça coûte 60 fois moins cher que le premier prix qu'on a dans nos magasins, c'est quand même interpellant.

Monsieur le Président :

OK, donc le rapport sur l'eau est acté.

Commission d'Appel d'Offres: Attribution du marché de service 2021-013: Accord Cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à l'impression offset du magazine municipal d'information « WAZ'Infos »

Monsieur le Président :

Ensuite, nous avons quelques informations, trois marchés sur les commissions d'appel d'offres.

Je ne rentre pas forcément dans les détails, c'est à l'écran.

Le premier, le point numéro 16, puisque ce n'est pas une délibération, c'est sur l'accord-cadre à bon de commande mono-attributaire relatif, il y a une petite faute dans le titre, à l'impression offset du magazine municipal.

Donc, il y avait des critères, délais de livraison, 15 %, qualité d'impression, 40 %, prix, 30 % et environnement, 15 %.

Donc, il y a eu cinq offres, l'Artésienne à Liévin, Ethap Guesnain, Chevillon Imprimeur, Imprimerie Delezenne et Imprimerie Pacaud à Coudekerque-Branche.

Donc, c'est l'Imprimerie Delezenne qui l'a obtenu. Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Là aussi, encore une petite remarque.

Quand on regarde, en fait, cette décision que vous avez prise sur l'attribution de marchés, mais si on avait juste augmenté, par exemple, sur le côté RSE, donc la partie environnement, puisque là, il n'est que de 15 %, peut-être que celui qui aurait récupéré, contribué le marché, c'est Ethap, qui est une association qui fait travailler les handicapés et que, peut-être, à l'avenir, regardé ce critère, parce qu'au final, ce serait peut-être une entreprise du territoire, donc de Douaisis Agglo, qui aurait pu l'avoir.

Et je trouvais quand même pertinent, au final, qu'on regarde à porter ce côté-là, en termes de points, parce que c'est d'abord une situation de handicap et qu'on en a une sur le territoire. Je ne sais pas, je n'étais pas là quand vous avez ouvert cette enveloppe, comment elle a été portée en termes de réponse, mais si ce n'était pas très loin en termes de critères et qu'on avait pu faire travailler une entreprise locale, sachant qu'en plus elle était en difficulté, puisqu'on l'avait vue, ç'aurait été bien aussi que Waziers joue sa partie dans

l'agglomération.

Monsieur le Président :

Alors, on a eu la discussion entre nous, peut-être même en commission d'appel d'offres, il me semble.

Donc, Delezenne, qui l'a emporté, c'est l'imprimeur précédent pour information.

Effectivement, le problème, c'est qu'Ethap est la seule entreprise dans le coin qui fait travailler un public avec un handicap, avec les ateliers protégés, les travailleurs adaptés. Et donc, en fait, à l'inverse, il ne faut pas que ça devienne un monopole. C'est-à-dire que, le choix, finalement, qu'ils ne l'aient pas obtenu là, ils auraient pu l'obtenir parce qu'il y avait d'autres critères et ils n'étaient pas très mal placés, mais en fait, on raisonne du coup d'une autre façon. Déjà, il y a d'autres façons de faire travailler ce type de public, il n'y a pas que l'imprimerie qui embauche là-dedans, donc on va y être vigilant sur les prochains marchés. Et en fait, nous, on imprime beaucoup de choses nous-mêmes, on a le matériel adapté pour imprimer des choses nous-mêmes. Le journal municipal, du coup, c'est ce marché et tout le reste qu'on n'est pas capable d'imprimer, qui est un peu spécifique, alors on demande quand même toujours un deuxième devis, ou un troisième, mais on fait très facilement appel à cette société-là, de cette façon-là, comme ça, ça équilibre finalement un petit peu les trois moyens de production et d'impression qu'on peut avoir.

Mais, effectivement, on s'était fait la même remarque.

Commission d'Appel d'Offres : Attribution du marché de services 2021-04 : Accord Cadre à bons de commande mono-attributaire relatif au transport Adultes et enfants.

Monsieur le Président :

Je passe au marché suivant, sur le transport adultes et enfants.

C'était la même commission d'appel d'offres, qui s'est réunie un peu avant Noël, le 22 décembre. On a reçu une seule offre, Lolli, et on l'a jugée inacceptable. Les prix étaient en forte augmentation. Une seule réponse.

Alors, il y a une espèce de concentration très forte dans le marché du déplacement de personnes, de bus, etc.

Donc, on est reparti avec l'ancien prestataire, c'est-à-dire Lolli, sur un avenant de trois mois sur le contrat précédent, et on va relancer.

On a relancé une procédure sur deux lots, si je simplifie, ce qui est intra-muros de Waziers et ce qui est extra-muros. Ça permettra peut-être à un deuxième interlocuteur de se positionner plus facilement et donc, on aura, je pense, fin mars ou début avril, un nouveau marché là-dessus qui pourra se positionner.

Commission d'Appel d'Offres : Attribution du marché de fournitures 2021-015 relatif à la fourniture et livraison de denrées alimentaires pour la distribution de petits déjeuners dans les écoles de la commune de Waziers.

Monsieur le Président :

Le point suivant, c'est sur la distribution des denrées qui servent pour les petits-déjeuners dans les écoles.

Donc là, également, mais ce n'est pas tellement étonnant, on a eu une seule offre, c'est le groupe Scolarest, qui nous fournit déjà pour la restauration scolaire, qui a pu bénéficier un peu de sa présence sur la ville, avec la cuisine centrale et son carnet de commandes, etc., nous faire d'excellents tarifs qui nous permettent de fournir, dans les écoles, les petits-déjeuners depuis le 4 janvier.

Alors, toutes les écoles ne le font pas actuellement, il y en a qui se sont mises en pause le temps du COVID, en fonction des configurations de classes et de la direction de l'école.

Mais c'est Scolarest qui a obtenu ce marché-là, avec un prix à 50 %, une qualité des produits

à 25 % et les conditions et délais de livraison de 25 %. Madame Parnetzki.
Oui, Monsieur le Maire, je voudrais, en commission, si c'est possible, avoir un bilan.

Madame Parnetzki :

Je voudrais savoir comment ça se passe au petit déjeuner.
Est-ce que ça se passe bien ? Si on a des bouteilles de lait où il y a des petits machins...
Qu'est-ce qu'on donne aux enfants ? J'aimerais bien savoir. Merci.

Monsieur le Président :

C'est noté
Ensuite, c'était le troisième marché, ensuite, ce sont les décisions...

Monsieur Mascarte :

Pardon, s'il vous plaît. Je voulais intervenir concernant les transports.

Monsieur le Président :

Oui.

Monsieur Mascarte :

Donc rien concernant le marché, mais simplement le fait qu'il y a un stop qui est à la bibliothèque, et il m'arrive régulièrement, j'en ai fait part à monsieur Moreaux, de voir des bus, qui transportent nos enfants, tourner à gauche. Ça ne s'arrête pas là, il y a même des élus qui le font, ou bien d'anciens élus, mais ça me choque.
Je n'incrimine personne, mais c'est de façon récurrente, je peux vous dire que c'est arrivé la dernière fois. La dernière fois que j'ai pu le voir, c'était le 24 décembre, vers 16 h 45, 17 h. Comment ?

(pas de micro)

Monsieur Mascarte :

Non, non, non, pas de délation, Monsieur Moreaux. Je veux simplement vous mettre en garde, par rapport à la sécurité de nos enfants. Ce sont nos enfants, qui sont dans les bus, et à partir de là, les sociétés, que ce soit notre bus, ou bien une société extérieure : il y a le respect strict du Code de la route.

Monsieur le Président :

Alors, le point 19...

Monsieur Mascarte :

... et je passe sur les anciens élus qui se permettent tous les droits.

Monsieur le Président :

Les anciens élus ? D'accord.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Ensuite, les décisions prises dans le cadre de l'article L. 21-22 du CGCT,

- louer un garage à madame Perez, rue des Frères Martel, ça, c'est à l'écran, donc je vais assez vite.
- Le contrat d'entretien avec Des Vases des Prés à Seclin sur les équipements

- frigorifiques.
- Ensuite, le contrat de maintenance sécurité incendie, gestion énergétique et sûreté des installations avec Siemens, pour un montant de 7 033,86 euros TTC pour 2022.
 - La société Chubb, à Malbuisson, pour le système de sécurité incendie, donc un contrat de maintenance de 3 343,01 euros pour l'année 2022.
 - Ensuite, on a l'application INTRAMUROS, qui coûte 90 euros TTC par mois, pour la taille de la commune que ne sommes. La décision directe était prise depuis le 1er juillet 2021.
 - Ensuite, on a toute une série, je ne vais pas tout vous lire, de contrats de maintenance. On est toujours à peu près dans les 10 000 à 12 000 euros, chaque année, de la suite logicielle Berger-Levrault qui est utilisée par beaucoup de services de la ville : état civil, cimetières, urbanisme, élections, ressources humaines et finances, avec en plus quelques suppléments par rapport à la gestion de la M 57, qui sont les premières lignes. Donc, je vous épargne les détails, vous avez tout sur la page 12, 13.
 - Ensuite, la page 14, on arrive sur la société MSI. On avait entamé ça l'année dernière, ce qui nous permet d'avoir un meilleur service au personnel de la mairie, sur les problèmes informatiques qu'il peut y avoir dans les bâtiments. Un contrat de 1 800 euros TTC pour le contrat de maintenance, avec un système de tickets, et ensuite deux passages d'ingénieur par an et deux passages de technicien par trimestre, pour intervenir directement sur les machines des personnes.
 - Et enfin, une information d'un marché public, qui ne nécessitait pas une commission d'appel d'offres, sur la location de bennes, avec critères prix : 60 %. Délais d'intervention : 25 %. Logistique et garantie d'exécution : 15 %. Avec trois offres : Paprec France Coved, c'est eux qui ont remporté le marché, qui sont basés à Waziers, au bout de la cité Gayant, rue Célestin Dubois, pour être plus précis. L'offre deux était Nicollin et Theys Recyclage pour l'offre trois. Donc après, vous avez à l'écran les différents montants sur la location et la valorisation des déchets.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ces décisions directes ? Madame Poulain.

Madame Poulain :

Juste une petite remarque sur l'application mobile INTRAMUROS.

La première, c'est que je ne vois qu'une seule chose qu'elle apporte en plus par rapport à Facebook et au site de la Ville, c'est la possibilité de faire des signalements, c'est-à-dire de vous remonter des informations sur la ville.

Alors c'est très bien, sauf que les gens n'ont pas de retour. Donc, il y a des signalements qui sont faits, parfois on voit que c'est réalisé, parfois on ne le voit pas, mais en tout cas, on n'a pas de retour. Donc, je pense que quand on sollicite un avis, ce serait bien d'avoir un dialogue et que ce ne soit pas à sens unique.

Monsieur le Président :

OK, on va vérifier que les retours sont bien pris en charge. En fait, c'est transformé en email, normalement ça arrive comme un email de contact sur l'adresse de la mairie.

On va voir pourquoi il n'y a toujours pas de réponse.

Sur les autres, je trouve que c'est assez pratique aussi, parce qu'effectivement, on retrouve les mêmes infos sur Facebook et le site de la Ville, mais on les répète plusieurs fois. Alors que là, finalement, quand on veut avoir des détails sur telle ou telle chose, on ouvre l'appli, on va sur la petite fiche, on la recherche, elle est assez facile à retrouver. Je trouve que c'est un aspect vraiment intéressant de l'application.

Et puis, il y a d'autres fonctionnalités qui sont présentes puisque c'est une application mutualisée entre des milliers de communes de France. Et donc, on va petit à petit essayer d'utiliser de plus en plus de services de cette application. Monsieur Zaïr.

Monsieur Zaïr :

Je voudrais juste revenir sur une chose. Le mois dernier, j'avais attiré votre attention, je n'étais pas content d'ailleurs, au niveau du démantèlement de la toiture de l'école Lannoy.

Vous m'aviez dit : "Le CHSCT va se réunir, je vous tiendrai au courant."

Donc, ma première question, c'est : quel est le retour du CHSCT par rapport à cette situation ? Ensuite, je vois ici : location de bennes. Je vois deux bennes amiante.

Du coup, qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai été sur le site, j'ai retiré les appels d'offres de ces bennes.

Dès que j'ai eu ça, tout de suite, j'ai mis un point d'interrogation sur l'amiante.

Ensuite, j'ai regardé l'emplacement des tôles amiante, de ces fameuses bennes.

Donc, il y aura deux bennes dans l'année, qui vont être situées dans une rue à Waziers, avec des numéros bien précis.

On est d'accord là-dessus ? Pour l'instant, tout va bien.

Donc, moi, je vous demande une chose, c'est : est-ce que vous avez eu une analyse par rapport à ces poses de bennes ?

En gros, on a tous reçu le document, on est arrivés à la question 19, tout le monde sait qu'il y a deux bennes amiante qui vont être posées dans la ville.

Maintenant, vous me dites : "On y travaille." Parce que moi, depuis tout à l'heure, j'entends "on travaille, on travaille, on travaille."

Est-ce que cette question a été travaillée ?

Parce que je vais vous dire une chose, vous allez mettre deux bennes, vous n'allez pas expliquer aux gens comment ils vont venir déposer les tôles amiante. On est bien d'accord ? Les gens vont venir, ils vont jeter leurs tôles amiante comme ça.

Et comment ça va se passer ? C'est une société spécialisée, comme on m'a dit la dernière fois ? Là, il y a des choses qui sont... Honnêtement, on parle de sécurité. Là, vous parlez de sécurité. On va mettre des caméras, on va mettre des choses comme ça. Et derrière, la première chose que je vois : on va mettre deux bennes dans la ville, dans des adresses, comme ça, et les gens vont venir déposer leurs tôles amiante. Je ne sais pas.

Monsieur le Président :

Vous avez terminé votre question ? Je vais vous répondre.

Parce que là, je crois que vous avez posé les choses.

Déjà, vos accusations sont extrêmement graves. Ce que vous avez sorti dans la vidéo, la semaine dernière, par rapport à ça, on va y revenir. Je voudrais vous recevoir et qu'on fasse le point là-dessus, point par point, par rapport à ce qui s'est passé, vos questions, la dernière fois, au CHSCT. Parce qu'on ne peut pas laisser dire tout et n'importe quoi. Ce n'est pas du tout comme vous l'avez présenté que les choses se sont passées.

Monsieur Zaïr :

Ah bon ? Je vais vous dire, j'y étais dans la rue. Parce que...

Monsieur le Président :

Vous étiez là quand le fameux enfant... On ne va pas revenir là-dessus, je vais vous recevoir, on va en parler. Là, vous ne faites que de la polémique, vous ne pouvez pas rentrer dans le détail...

Monsieur Zaïr :

Je ne fais pas de polémique, Monsieur...

Monsieur le Président :

Je ne suis pas avec mon responsable des services techniques qui est l'agent responsable de ça et, du coup, ça me permet de répondre à votre deuxième point. J'en parlais avec lui ce matin, de cette histoire de bennes. Parce qu'effectivement, il y a des bennes qui sont mises au service technique.

Donc, ce n'est pas pour le public, déjà, c'est la première chose.

Maintenant, si vous voulez avoir des détails sur comment ça se passe, est-ce qu'elles sont filmées, comment on les amène, comment le personnel amène des choses dessus. Et ça, ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas parce que ce n'est pas nouveau...

Monsieur Zaïr :

Donc là, si jamais je prends le document unique, si jamais, là, maintenant, demain, je m'en vais, je vais chercher le document unique, ces deux bennes figurent dans le document unique ? Avec toutes les modalités pour les déchets amiante, on est bien d'accord ?

Monsieur le Président :

Je vais prendre la question, on va vous répondre.

Monsieur Zaïr :

Ne prenez pas la question, il faut être sûr ! Je demande à l'Adjoint aux travaux, je demande aux membres du CHSCT qui est là. Et puis, je demande à monsieur Ferez ainsi qu'à l'adjoint... Je ne sais plus ce qu'il fait, mais bon, lui, je vais lui demander et puis, derrière, ils vont me répondre ?

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr, vous manquez de respect à tout le monde.

Monsieur Zaïr :

Là, ce n'est pas de la polémique ! Quand on parle d'un gamin, il y a un moment... Vous me dites que le gamin, il est passé au-dessus, après...

Monsieur le Président :

Mais non, vous parlez de choses que vous ne connaissez pas, Monsieur Zaïr. Vous ne connaissez pas, vous racontez des choses qu'on vous a racontées. On va revenir très clairement là-dessus.

Monsieur Zaïr :

Pour ce travail, je peux vous montrer des vidéos pour le démontage de tôles ! Moi, je peux vous le dire.

Monsieur le Président :

Montrez-moi ça. On va prendre rendez-vous. On se voit la semaine prochaine.

Monsieur Zaïr :

Si vous avez regardé notre vidéo, normalement, vous pouvez voir comment ça devait être fait et je peux vous dire que j'y suis passé. J'habite dans la rue. Encore si je n'habitais pas dans la rue, j'aurais dit : "OK, on n'a pas été voir." Mais je peux vous dire une chose, quand on voit le portail qui est bien ouvert, quand on voit le gamin qui arrive à passer au travers, là, vous n'allez pas me dire à moins que je ne dise des conneries quand même !

Monsieur le Président :

Mais non, mais... Alors, cet enfant...

Monsieur Zaïr :

Attaquez-moi en procès et puis c'est bon !

Monsieur le Président :

On va se poser très tranquillement la semaine prochaine avec monsieur Lecomte, avec vous, avec monsieur Moreaux, monsieur Gambier, pour vous donner toutes les explications. Je voudrais juste parler de cet enfant parce que tout a été dit et n'importe quoi.

Monsieur Zaïr :

Ce n'est pas moi qui l'ai dit. Attendez ! Moi, je n'ai pas dit que l'enfant était passé...

Monsieur le Président :

Oui, mais vous reportez des trucs...

Monsieur Zaïr :

Moi, je n'ai rien dit du tout. Par contre, j'ai vu comment ça s'est passé.

Monsieur le Président :

Laissez-moi expliquer.

Le lundi, les gens qui doivent faire le chantier sont arrivés. Ce jour-là, c'était le premier jour des vacances, il y avait un stage de remise à niveau. Un enfant, qui d'habitude rentre par la cour Lannoy parce qu'il est en CM2, est arrivé naturellement par ce côté-là. Ses parents n'avaient pas compris que ce jour-là, ça avait changé. L'explication n'a peut-être pas été donnée. Mais ce jour-là, le démantèlement de l'amiante n'avait pas démarré. Justement, le directeur lui a dit : "Demain, ça commence de l'autre côté."

Attendez, laissez-moi terminer. "Il faut rentrer par l'autre côté." Entre deux, les choses ont bien été verrouillées, mais de toute façon, le chantier n'a démarré que le lendemain.

Monsieur Zaïr :

Entre les deux, les choses n'ont pas été verrouillées !

Monsieur le Président :

Mais si !

Monsieur Zaïr :

Je peux vous le dire parce que je n'ai pas vu des barrières.

Monsieur le Président :

C'est votre parole contre la leur.

Monsieur Zaïr :

Des barrières, je n'en ai pas vu. Et je peux vous dire, j'ai vu comment ils démontaient, les gens. Ah, eux, ils étaient bien protégés !

Monsieur le Président :

Tout a été fait dans les règles, je peux vous l'assurer. Tout a été fait dans les règles. On va vous convaincre.

Monsieur Zair :

Ah oui ? Alors, je vais vous dire une chose. Je reviens sur ce que je vous ai posé comme question : est-ce que l'inspecteur du travail a été prévenu de ces travaux ? Oui ? Non ?

Monsieur le Président :

On va regarder toutes ces questions.

Monsieur Zair :

Mais non ! Il y a un mois et demi, vous deviez regarder, et là, j'attends toujours les mêmes réponses ! Ce n'est pas possible. Voilà, je vais vous dire, vous me parlez de sécurité ? Là, il n'y en a pas de sécurité.

Monsieur le Président :

Alors, Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Moi, j'ai retenu dans les explications que vous avez données.

Si ça avait été précisé que les deux bennes amiante étaient au service technique, peut-être que le débat aurait été différent, déjà.

Parce que comprenez quand même que l'amiante aujourd'hui, pour un particulier lambda, et d'ailleurs, l'Agglo (inaudible) se pose la question, quand vous retirez des tôles d'amiante chez vous, vous ne pouvez pas en déposer plus de six à l'année.

Et ça répond à des règles précises.

Donc, si on avait eu sur ce document que, au final, c'était pour le service technique, la question aurait été différente. Parce que là, quand vous dites que c'est pour les bennes dans la ville, c'est ce qui est écrit, on peut comprendre que c'est dans la ville. Non, mais oui ou non ?

Monsieur le Président :

Vous pouvez accorder le bénéfice du doute que les employés de cette ville travaillent correctement aussi, et ne pas supposer que...

Monsieur Bachiri :

Attendez. Monsieur Desmons, la question, la remarque que vous avez...

Monsieur le Président :

Est-ce que vous avez autre chose à ajouter ? Sinon, je vous propose qu'on clôture le conseil municipal.

Monsieur Bachiri :

Attendez. Laissez-moi finir. Attendez, laissez-moi finir.

Monsieur le Président :

30 secondes. 30 secondes.

Monsieur Bachiri :

Je vous dis simplement que si dans ce papier, il avait été écrit que c'était au service technique, on aurait posé la question différemment.

Pourquoi je vous aurais posé la question différemment ?

Parce que déjà, on n'était pas en pleine ville et que l'amiante, je vous invite, comme monsieur Zair vous l'a dit à plusieurs reprises, ce sont des éléments qui sont extrêmement importants ! Même nos employés de la ville ne pourront pas travailler autour de cette benne

sans matériel, sans EPI adaptés à ça.

Mais je repasse la parole à monsieur Zaïr si vous voulez bien la lui donner.

Monsieur le Président :

Est-ce que vous avez un nouvel élément à apporter ? Parce que...

Monsieur Zaïr :

Non, mais je ne vais pas m'emporter, là.

Par contre, si vous me dites, à moi, que dans le document unique, les gens sont formés à gérer de l'amiante... Attention, parce que là, vous êtes obligé aussi de former du cadre jusqu'à l'ouvrier.

Là, est-ce que c'est fait, ce n'est pas fait ? Parce que là, si vous me dites que dans le document unique, c'est marqué, je peux vous dire que l'année dernière, j'ai regardé, il n'y avait rien. Donc là, vous n'allez pas me dire, à moi, que ces deux bennes que vous avez posées, vous l'avez mis dans le document unique, avec une méthodologie pour aller faire le truc.

Et vos gens doivent être formés ! Attention à ce que vous faites ! Vous ne jouez pas avec n'importe quoi !

Monsieur le Président :

Le document unique a été présenté justement au même CHSCT du 17 décembre. Il a été beaucoup question de l'amiante. Donc, je pense que tout a été fait comme il se doit. J'ai eu la garantie du président, de la secrétaire, des personnes...

Monsieur Zaïr :

J'ai eu des membres du CHSCT qui m'ont dit : "On en a parlé, mais ça n'a pas débordé." C'est tout. J'ai posé la question. J'ai posé la question à des membres.

Monsieur le Président :

Bon. Voilà. Il n'y avait pas de questions...

Monsieur Zaïr :

Et les gens du service technique, je n'ai jamais dit qu'ils ne savaient pas travailler. Attention à ce que vous dites, là aussi. Attention. Parce que moi, j'y étais tous les matins à 8 h.

(sans micro)

Tous les matins. Moi, là-dessus, vous pouvez aller les voir...

(sans micro)

Monsieur le Président :

Monsieur Michon a une remarque, une question ?

Questions diverses

Monsieur Michon :

Oui, Monsieur.

J'ai trois questions diverses. Deux petites et une autre plus importante.

Monsieur le Président :

Oui. Alors, comme on tient à faire respecter l'ordre du jour et le règlement intérieur surtout, les questions diverses doivent être rédigées dans les trois jours qui précèdent le conseil

municipal. Donc, si vous voulez, je vais les prendre en note. Je vous répondrai d'ici le prochain conseil municipal ou au prochain.

Monsieur Michon :

Si vous voulez. Ça ne me dérange pas.

Monsieur le Président :

Ça vous va ?

Monsieur Michon :

Ça me va. La première question, Monsieur le Maire, j'ai pris connaissance sur le site Internet de Rêve d'Enfant, que notre service technique est intervenu dans les locaux privés de cette association. Nous aimerions savoir quel est le montant financier que ça représentait pour la Ville et si vous envisagez de le facturer.

Deuxième question, toujours par souci d'équité, on en a beaucoup parlé ce soir, je voudrais savoir si vous êtes tout à fait d'accord pour que les mêmes interventions interviennent dans le domaine privé, selon les besoins ?

Vous me répondrez tranquillement, il n'y a pas de souci.

La deuxième, elle est très courte, mais je voulais le préciser en conseil municipal, que je partage tout à fait la remarque qui vous a été faite sur la présentation des vœux aussi bien par écrit que dans la vidéo, que vos vœux, vous les avez bien présentés uniquement au nom de votre équipe et non pas au nom du conseil municipal. D'ailleurs, c'est une remarque qu'on vous avait déjà faite, puisque sur WAZ'infos, c'est pareil, vous présentez votre équipe en photo. Nous, on n'existe pas. C'est la deuxième question. Vous me répondrez également. Puis j'en ai une autre un petit peu plus complète. Il s'agit des 1 607 heures. Mais là, je ne vais pas m'adresser au maire, je vais m'adresser au leader de Via Waziers, sur sa vidéo qu'il a fait paraître sur le site de Via Waziers dernièrement là-dessus.

Alors, je crois sincèrement, Monsieur Desmons, que vous êtes atteint d'une perte de mémoire sélective. Je vais lire mon texte, parce que je ne voudrais pas déborder, me connaissant bien.

Je voudrais vous rafraîchir la mémoire.

Vous avez, dans un premier temps, mené des négociations pour appliquer cette délibération, le mardi 15 juin 2021, devant les agents de la fonction publique en grève et réunis ici, à Waziers. Vous leur avez apporté votre soutien en leur disant que c'était à eux de faire pression sur le gouvernement. C'est exactement les termes. J'ai l'enregistrement audio de ce qui a été dit ce jour-là.

J'ai juste derrière vous pris la parole pour expliquer que les acquis, ce temps de travail moindre, les agents de la fonction publique l'avaient obtenu grâce à leurs luttes et que le gouvernement ne remettait jamais en cause les négociations qui avaient lieu dans le privé. C'est cette argumentation que vous vous êtes attribuée dans la vidéo que vous avez publiée. J'ai alors proposé que le conseil municipal vote une délibération contre les 1 607 heures. Nous avons rédigé cette délibération, que nous vous avons envoyée en temps et en heure, pour qu'elle puisse être mise à l'ordre du jour du conseil municipal du 24 juin, puisqu'elle devait être prononcée avant le 30 juin.

Quelle ne fut pas notre surprise de ne pas l'avoir inscrite à l'ordre du jour de cette réunion. Il a fallu la pression du syndicat CGT de la mairie pour que vous la mettiez en question supplémentaire en début de la séance du 24 juin.

Nous avons déclaré à plusieurs reprises que nous serions à vos côtés pour nous battre contre cette loi. Je vous ai donné le nom du cabinet d'avocats qui défend les villes communistes de la région parisienne pour avoir une défense efficace. Cabinet que vous avez retenu. Et aujourd'hui, vous voilà le Zorro des agents de la fonction publique, alors que lorsque vous étiez dans l'opposition, vous m'avez mis au tribunal administratif parce que je

leur avais donné une journée pour manifester contre l'augmentation de l'âge de la retraite. Vous tirez les couvertures à vous, peut-être en voulant rompre l'entente que nous avons sur ce sujet.

Ne perdez pas votre temps à jouer petit. Il s'agit du personnel et nous serons toujours à leurs côtés pour les défendre.

Quand vous dites que je n'ai pas pris à bras le corps cette question, je vous dis simplement que là encore, vous essayez de vous disculper. Il y avait, en juin 2020, encore une année pour discuter de cette question. Et pour nous, il était clair que nous passerions une délibération pour nous opposer à cette loi.

Vous êtes vraiment, Monsieur Desmons, le roi du double langage. Merci.

Monsieur le Président :

OK. Sur ces bonnes paroles, bonne soirée à tous et à bientôt. N'oubliez pas de signer le procès-verbal et puis...

Madame Poulain :

S'il vous plaît, juste une question dont vous devez prendre note.

Monsieur le Président :

Question supplémentaire ?

Madame Poulain :

Question supplémentaire, c'est ça, à laquelle vous répondrez quand le délai vous sera gré. Je suis retombée sur un compte rendu de conseil municipal du 30 janvier 2019 et le point à l'ordre du jour, c'était présentation du rapport d'utilisation de la DSU.

Je lisais, je ne cherchais pas ça, mais je suis tombée dessus, que le CGCT oblige le maire de la commune qui en a bénéficié l'exercice précédent à présenter un rapport dans les six mois. Or, on ne l'a pas eu ni en 2020 ni en 2021.

Je voulais savoir si vous pouviez mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal ces deux rapports. Un point avec les deux rapports.

Monsieur le Président :

J'ai déjà la réponse là-dessus. Vous aurez la réponse dans la soirée sur ce point-là en particulier.

Madame Poulain :

Sinon, vous pouvez la donner maintenant.

Monsieur le Président :

Non, on ne va pas créer de précédent.

Madame Poulain :

Alors par contre, quand vous donnez les réponses, j'avais demandé la dernière fois que les réponses soient transmises à l'ensemble du conseil municipal, j'aimerais que vous vous y teniez.

Monsieur le Président :

J'envoie aux présidents de groupe qui dispatchent, plus les indépendants.

Madame Poulain :

Je pense que ça ne vous coûte pas très cher d'envoyer un mail à tous. Vraiment, vous faites de la rétention et du blocage. Ça vous arrange bien.

Monsieur Michon :

Une simple remarque avant qu'on se quitte.

Je remercie l'EAPL de nous avoir offert un stylo pour la nouvelle année.